



COORDINATION NATIONALE REDD DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO

**RAPPORT DE L'ATELIER SUR L'EVALUATION DES  
RISQUES DE CORRUPTION DANS LE PROCESSUS  
REDD+ EN RDC.**

Tenu du 27 au 28 Décembre 2012

Salle Arche (Kinshasa-Gombe)

PROGRAMME  
ONU-REDD



## Table des matières

Liste des abréviations .....	3
Résumé Exécutif .....	4
I. Introduction.....	5
1.1. Contexte et justification .....	5
1.2. Objectifs de l’atelier .....	7
1.3. Méthodologie .....	7
1.3.1. Préparation de l’atelier.....	7
1.3.2. Phase d’enquête.....	7
1.3.3. Phase du déroulement de l’atelier.....	9
II. Déroulement de l’atelier .....	10
2.1. Ouverture officielle .....	10
2.2. Identification et analyse des risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC .....	10
2.2.1. Exposés des experts.....	10
2.2.2. Travaux en groupes : Analyse des éléments de la transparence et de la reddition des comptes .....	12
Engagement internationaux.....	12
Cadre institutionnel.....	12
Cadre légal.....	13
Gestion des fonds.....	13
Reddition des comptes.....	14
Transparence et accès à l’information .....	14
Plaintes et Application de la justice.....	14
2.3. Stratégies de réduction de risques de corruption et identification des acteurs du changement .....	15
2.3.1. Les exposés et débat .....	15
2.3.2. Les travaux en groupe : Analyse des cinq premiers risques.....	17
Manifestation des risques de corruption .....	17
Pot -de- vin .....	17
Trafic d’influence.....	17
Petite corruption .....	18
Détournement.....	18
Fraude.....	19
2.4. Les conséquences des risques de corruption sur l’efficacité et l’équité de la REDD+ .....	19

2.5. Identification des acteurs et mesures de réduction de risques .....	20
III. Clôture des travaux .....	23
IV. Résultats de l'enquête .....	24
4.1. Répartition sociodémographique et professionnelle.....	24
4.1.1. Répartition selon l'âge.....	24
4.1.2. Répartition des enquêtés selon le sexe.....	25
4.1.3. Répartition des sujets enquêtés selon la catégorie socioprofessionnelle .....	25
4.2. Probabilité et impact de la corruption dans le processus REDD+ en RDC .....	26
V. Cartographie de cinq premiers risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC ( ).....	45
VI. Conclusion .....	46
VII. Recommandations .....	47
Annexe I : Feuille de Route de l'atelier.....	49
Annexe II : Questionnaire d'enquête .....	51
Annexe III: Volontaires Groupe d'Appui à la Gouvernance REDD.....	56
Annexe IV : Liste des participants à l'atelier .....	57
Annexe V : Revue de la presse écrite sur l'atelier .....	60
Annexe VI : Quelques Photos de l'atelier .....	62

## Liste des abréviations

CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
RPP	: Document de Préparation du Pays à la REDD
UN-REDD	: Programme des Nations Unies pour la REDD
CN REDD	: Coordination Nationale REDD
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	: Fonds de partenariat pour le carbone forestier
SADC	: Communauté Economique des Pays de l'Afrique Australe
GTCR	: Groupe de travail Climat REDD de la société civile
MECNT	: Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme
MRV	: Mesurage, rapportage et vérification
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
REDD+	: Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, et incluant la Conservation, la gestion forestière durable, et l'augmentation des stocks de carbone
RDC	: République Démocratique du Congo
PALC-REDD	: Plan d'Action de Lutte contre la Corruption dans la REDD
DSCR2	: Document Stratégique de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
APV/FLEGT	: Accord de Partenariat Volontaire pour Applications des Réglementations Forestières, Gouvernances et Echanges Commerciaux
UA	: Union Africaine
PLA	: Populations Locales et Autochtones
NORAD	: Agence Norvégienne d'aide Internationale
ITIE	: Initiative de Transparence des Industries Extractives
PACDE	: Programme Thématique Global sur l'Anti-corruption pour l'Efficience du Développement du PNUD
OMD	: Objectif du millénaire pour le développement Durable
CENAREF	: Cellule Nationale de Renseignements Financières

## Résumé Exécutif

Dans l'optique du renforcement de la gouvernance, de la transparence et de la lutte contre la corruption, un Plan d'Action de Lutte contre la Corruption dans le processus REDD+ en RDC (PALC-REDD) a été élaboré. Dans la mise en œuvre de PALC-REDD, un atelier d'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC a été organisé à Kinshasa du 27 au 28 Décembre 2012 par la Coordination Nationale REDD. Cet atelier avait comme objectifs de : (i) identifier les risques de corruption, analyser leur probabilité et impact dans le processus REDD+, (ii) identifier les stratégies de lutte contre la corruption et les acteurs du changement, (iii) construire la cartographie des risques de corruptions dans le processus REDD+ et (iv) élaborer la feuille de route des activités prioritaires à mener sur le terrain.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche méthodologique adoptée été subdivisée en trois phases : la phase préparatoire de l'atelier, la phase d'enquête, et l'atelier proprement dit.

L'enquête effectuée en ligne et sur le terrain pendant 8 jours (du 21 au 27 décembre 2012), consistait à vérifier certains faits concernant la corruption dans le secteur forestier en RDC et leur impact dans le processus REDD+. Un total de 190 personnes représentant différentes parties prenantes (agences gouvernementales, société civile, secteur privé, etc.) ont participé à cette enquête en répondant à un questionnaire leur soumis. La majorité des répondants étaient issues des ministères impliqués dans le processus REDD en RDC. Cette enquête était réalisée par une équipe de volontaires issue des coordinations thématiques de la CN-REDD.

Plus de 50 participants représentant différentes parties prenantes ont pris part à cet atelier qui s'est déroulé pendant deux jours, portant respectivement sur l'identification et analyse des risques de corruptions, et sur l'analyse des éléments de la transparence et de reddition des comptes sur base des standards internationaux. Ces thèmes ont permis de réfléchir, le premier jour, autour des éléments de transparence suivants : (i) engagements internationaux, (ii) cadre intentionnel, (iii) cadre légal, (iv) gestion des fonds, (v) reddition des comptes, (vi) transparence et accès à l'information, (vi) plaintes et application à la justice. Et, le deuxième jour sur l'analyse de risque de corruption en trois aspects suivants : (i) manifestation des risques, (ii) conséquences des risques sur l'efficacité du processus, (iii) identification des acteurs et mesures de réduction des risques. Cette analyse était focalisée sur 5 premiers risques suivants : (1) pot de vin, (2) trafic d'influence, (3) petite corruption, (4) détournement et (5) fraude. Ces risques de corruption ont été identifiés sur base des résultats de l'enquête et des discussions en groupe le premier jour de l'atelier.

# I. Introduction

## 1.1. Contexte et justification

La République Démocratique Congo (RDC) est engagée depuis 2009 dans un processus de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). La stratégie cadre nationale REDD+ a été élaborée et adoptée par toutes les parties prenantes ; dans laquelle le gouvernement a défini certains objectifs pour la réussite de la REDD+ notamment le renforcement de la gouvernance, la transparence et lutte contre la corruption, tout en assurant l'entrée dans la phase d'investissement.

Dans le Document Stratégique de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCR2), le gouvernement congolais a pris des engagements forts pour améliorer le climat des affaires, et la lutte contre la corruption a été inscrite comme l'un des objectifs dans son programme du Gouvernement. Tout ceci pour se conformer à la Convention des Nations-Unies contre la Corruption (CNUCC) que la RDC a ratifiée.

Alors que le processus REDD+ en RDC monte en puissance et soulève l'intérêt des partenaires internationaux, il soulève aussi certaines préoccupations dans un pays qui a déjà fait face à de nombreux défis en matière de gouvernance, dans le secteur forestier et au-delà. La Coordination Nationale REDD reconnaît entre autres le besoin de (i) renforcer les liens entre le processus REDD+ et les programmes de gouvernance des agences des Nations-Unies, et (ii) considérer la gouvernance comme une problématique transversale et l'intégrer au sein des coordinations thématiques 13 (Bonne gouvernance, efficacité publique et lutte contre l'illégalité) et 16 (Gouvernance économique, secteur tertiaire et services financiers) avec les différentes parties prenantes.

Les risques globaux de corruption dans la REDD+ et les mesures de couverture possibles ont été clarifiés et explicités dans un rapport commissionné par le PNUD en novembre 2010<sup>(1)</sup>, et par des études subséquentes sur les risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC réalisées par U4/CMI<sup>(2)</sup>, par l'Agence Norvégienne d'aide Internationale (NORAD) avec le soutien du PNUD<sup>(3)</sup> et aussi dans le cadre de l'étude sur l'Economie Politique de la REDD+ en RDC<sup>(4)</sup> menée par la Banque Mondiale.

---

<sup>1</sup> Garder le cap : Faire face aux risques de corruption dans le changement climatique, PNUD Novembre 2010

<sup>2</sup> REDD Integrity: Addressing governance and corruption challenges in (REDD), U4- February 2011

<sup>3</sup> Implémenter REDD+ en République Démocratique du Congo. Comment maîtriser le risque de corruption. Rapport préparé par PricewaterhouseCoopers (PwC) pour le compte de NORAD en collaboration avec NORAD et le PNUD, Novembre 2011

<sup>4</sup> Judicaël Fétiveau & Augustin Mpoyi: L'économie politique du processus REDD+ en RDC Banque mondiale / Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), Décembre 2011

Le programme ONU-REDD a intégré les activités de lutte anti-corruption comme un élément clé de sa stratégie de programme à cinq ans. Ce programme sera déployé conjointement avec le Programme Thématique Global sur l'Anti-Corruption pour l'Efficienc e du Développement (PACDE) du PNUD. De telles activités comprennent des orientations en matière de cadres institutionnels pour des systèmes de distribution des revenus issus de la REDD+ équitables, transparents et responsables, pour l'intégrité des systèmes fiduciaires pour la collecte et le déboursement des fonds, pour la coordination des activités anti-corruption aux niveaux national, régional et international, le soutien et le renforcement des capacités vers des mécanismes multipartenaires pour réduire les risques de corruption.

Pour ce faire, au niveau de la Coordination Nationale REDD (CN-REDD), un Plan d'Action de Lutte contre la Corruption (PALC-REDD) a été élaboré afin de réduire les risques de corruption, notamment ceux liés au détournement de fonds, à l'attribution illégale de droit à la terre, à la manipulation des résultats des émissions de carbone, au double comptage de crédit carbone, au partage de bénéfices, etc; dans le but de gagner la confiance du public et garantir l'intégrité du processus REDD en RDC. Les objectifs spécifiques du PALC-REDD sont les suivants :

- Prévenir les cas de corruption et de détournement de fonds REDD+
- Harmoniser le cadre juridique affectant les activités REDD+
- Promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans le développement et la mise en œuvre des projets REDD+
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines gouvernant ce processus

Pour atteindre ces objectifs, le PALC-REDD s'articule autour de 4 axes d'intervention stratégique à savoir :

Axe 1 : Communication et sensibilisation

Axe 2 : Clarification du cadre juridique

Axe 3 : Transparence dans la mise en œuvre des projets REDD+

Axe 4 : Mécanisme de gestion des plaintes, dénonciations et sanctions

Les risques de corruption sont multiples dans les différentes phases de la mise en œuvre des projets REDD+. Dans l'axe d'intervention 3, il est prévu d'analyser ces risques afin d'y dresser une cartographie (une sorte de tableau de bord des risques) sera établie afin de bien cerner les risques associés à chaque étape et élaborer des actions menant à les réduire.

L'atelier avec toutes les parties prenantes du processus REDD a examiné tous les risques de corruption dans la phase II du processus REDD+.

## 1.2. Objectifs de l'atelier

- Faire participer toutes les parties prenantes dans la construction de la cartographie des risques de corruptions dans les différentes phases des activités REDD+
- Identifier les risques de corruption, analyser leur probabilité et impact dans le processus REDD+
- Identifier les acteurs du changement dans la lutte contre la corruption
- Elaborer la feuille de route des activités prioritaires à mener sur terrain

## 1.3. Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée est subdivisée en trois phases : la phase préparatoire de l'atelier(i), la phase d'enquête (ii), et la phase du déroulement de l'atelier.

### 1.3.1. Préparation de l'atelier

Cette phase préparatoire s'est déroulée pendant quatre réunions de travail regroupant une équipe de volontaires issue des coordinations thématiques de la CN-REDD (Liste en Annexe III).

C'est au cours de ces différentes réunions préparatoires que l'équipe a revu les éléments de travail suivants qui lui ont été proposés:

- Les termes de référence de l'atelier ;
- la méthodologie de travail ;
- Le questionnaire et échantillon de l'enquête ;
- Les documents de travail sur l'identification et analyse des risques ainsi que sur l'analyse des mesures de réduction des risques et identification des acteurs du changement.

### 1.3.2. Phase d'enquête

Les travaux de l'atelier de deux jours ont été précédés par une période d'enquête de six jours (du 21 au 27 décembre 2012). Un questionnaire était soumis à l'intention des entités suivantes : (i) les ministères techniques impliqués dans le processus REDD+ en RDC, (ii) les porteurs des projets REDD, (iii) les organisations de la société civile, (iv) les agences des nations unies et (v) autres personnes intéressées par le processus REDD+. Il est à noter que, cette enquête s'est effectuée dans un



anonymat absolu et les réponses des enquêtés ont été utilisées uniquement pour le besoin d'analyse de la problématique lors des discussions en atelier.

En effet, ce questionnaire d'enquête (Annexe II) visait à vérifier certains faits courants- liés à la corruption dans le secteur forestier - rapportés par différents experts avérés et medias, en vue de mesurer la probabilité de leur occurrence et leur impact sur le processus REDD+ en cours.

Cette enquête s'est effectuée sur le terrain et en ligne. Sur le terrain l'équipe des volontaires a recueillie les avis des agents des ministères ci-après impliqués dans le processus conformément au RPP(5): (i) Environnement (MECNT), (ii) Plan et suivi de révolution de la modernité, (iii) Agriculture et Développement Rural, (iv) Affaires Foncières, (v) Energie et Ressources Hydrauliques, (vi) Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction (vii) Intérieur, Décentralisation et Affaires coutumières ; le Ministère de la Justice et Droits Humains a été impliqué dans l'échantillonnage vue l'importance de son rôle dans la lutte contre la corruption. La Société Civile et autres personnes intéressées dans le processus REDD+ ont été également consultés comme parties prenantes. L'enquête sur le terrain a suscité l'attention de la presse audiovisuelle et écrite qui a fait écho de cette activité (Annexe V : Revue de la presse écrite).

Ce même questionnaire a été mis en ligne ( [www.surveymonkey.net](http://www.surveymonkey.net) ) pour atteindre un maximum des répondants possible. Les deux formes d'enquêtes ont atteint un échantillon représentatif de 190 personnes ayant une connaissance du processus et/ou participant au processus.

Après le remplissage des fiches d'enquête par les enquêtés, l'équipe des volontaires a procédé au dépouillement des résultats, l'encodage, la compilation, le traitement et l'interprétation.

- le dépouillement a consisté à passer en revue tous les questionnaires et procéder à l'encodage des réponses ;
- L'encodage a permis à l'équipe d'attribuer un code chiffré approprié à chaque élément des réponses de chaque question;
- La compilation et le traitement : toutes les réponses codifiées, ont été compilées dans le logiciel SPSS version 12.0 pour le traitement.
- L'interprétation des résultats indiquant la probabilité de l'occurrence d'un risque de corruption et son impact dans le processus REDD+ suivant les avis des personnes interrogées.

---

<sup>5</sup> La dénomination et regroupement des ministères ont été modifiés cfr décret-loi N°12/027 du 25 juillet 2012

### **1.3.3. Phase du déroulement de l'atelier**

Les travaux de l'atelier se sont déroulés pendant deux jours. Le premier jour était consacré à l'identification et à l'analyse des risques et le deuxième jour, à l'analyse des stratégies de réduction des risques et l'identification des acteurs du changement. Chaque thème du jour était animé par des présentations y relatifs suivi d'un moment de débat sur les exposés.

Cinq groupes de travail, dirigés par les Facilitateurs, ont été constitués pour approfondir les réflexions sur le thème de la journée. Le résultat des travaux en groupe était présenté à la plénière par le rapporteur de chaque groupe de travail. A la fin de l'atelier, l'équipe restreinte des facilitateurs et rapporteurs ont procédé à la compilation, l'analyse et l'interprétation des résultats de l'atelier.

## II. Déroulement de l'atelier

### 2.1. Ouverture officielle

Sous la modération de Mr. **Guy LANDU BIKEMBO**, l'ouverture officielle des travaux de l'atelier a été faite par le mot de circonstance de Mr **BAKENGA**, représentant du Secrétaire Général au MECNT qui, dans son allocution a d'abord remercié les participants pour leur présence et de l'intérêt qu'ils portent sur la problématique de la corruption dans le processus REDD+. Ensuite il a souligné le fait que le processus REDD+ en RDC monte en puissance et suscite l'intérêt des partenaires internationaux. Ce processus soulève aussi certaines préoccupations dans un pays qui a déjà fait face à de nombreux défis en matière de gouvernance, dans le secteur forestier et au-delà. Toutefois, il a indiqué que le Ministère de l'Environnement de la RDC a pris des mesures pour réduire la corruption et améliorer la coopération entre les secteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la REDD+ en RDC. Enfin, il a indiqué que les réflexions de l'atelier appuieront les efforts du Gouvernement Congolais d'améliorer la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des affaires publiques en générale, et la mise en œuvre du processus REDD+ en particulier.

L'atelier a connu la participation des représentants des différentes parties prenantes suivantes : Ministères impliqués dans REDD, Membres du Comité National REDD, Membres du Comité Interministériel, Société civile Nationale et Internationale, Coordinations thématiques, Porteurs des projets pilotes REDD+, Secteurs privés, membres de la Coordination Nationale REDD et personnels du PNUD (Cfr liste de présence en Annexe IV).

### 2.2. Identification et analyse des risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC

L'identification et analyse des risques de corruptions a été déduite des exposés des experts et expériences personnelles de chaque participant. Les travaux en groupe ont consisté à l'analyse des éléments de la transparence et de reddition des comptes.

#### 2.2.1. Exposés des experts

Dans le but d'apporter des éléments nécessaires devant permettre la compréhension de la thématique du jour, deux exposés ont été présentés à savoir :

(A) *La présentation de la phase II du processus REDD+ en RDC et les enjeux liés à la corruption* par Mr. **Victor KABENGELE WA KADILU** (Coordonnateur Nationale de la CN-REDD) qui a présenté la

phase II du processus REDD+ en RDC, celle dite "phase d'investissement". Il a indiqué les quatre typologies d'investissements REDD+ en RDC à savoir: les projets REDD+, les initiatives REDD+, les initiatives alignée REDD+ et les initiatives vertes.

Il a ensuite expliqué les enjeux liés à la phase d'investissement entre autres ceux de la gouvernance et spécialement de la corruption. Les risques de corruption dans la phase d'investissement ont été énumérés notamment: (i) dans l'élaboration des politiques et mesures, (ii) dans le système judiciaire, (iii) dans le système National de Suivi de forêt et MRV, (iv) risques liés au niveau de Référence/Réduction de carbone, (v) risques liés au partage des bénéfices, (vi) risques de violations des standards socio-environnementaux.

Le coordonnateur de la CN REDD a aussi indiqué les causes de la corruption qui sont généralement dues à la dégradation de niveau de vie de la population et au dysfonctionnement du système judiciaire.

(B) *Corruption : impact économique et risque lié à la REDD+* par Mr. **Jean Claude KESSOUS** (Spécialiste anticorruption PNUD). Dans sa présentation, il a souligné le fait que la corruption entraîne des effets néfastes sur le développement d'un pays entre autres : découragement des investissements et de l'aide internationale, elle rend l'environnement des affaires moins attractif, distorsions dans les politiques économiques, diminution des efforts pour atteindre des OMD, augmentation du coût des services publics, diminution de la qualité des revenus et augmentation des inégalités, affaiblissement de l'Etat de droit et affaiblissement des valeurs morales, affaiblissement de la légitimité du gouvernement en réduisant la confiance du public, affaiblissement des fondations institutionnelles et des droits aux services sociaux de base, augmentation des extorsions sexuelles, affaiblissement de la gouvernance environnementale et la réduction de la rigueur des règles en matière d'environnement, etc.

Face à ce tableau noir, il a relevé quelques risques additionnels liés aux financements des projets climatiques comme REDD+. Ces risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC apparaîtront principalement à cause : (i) de la complexité des mécanismes de financement en eux même, (ii) de la taille des fonds susceptibles de n'attirer que les plus gros joueurs , (iii) de la diversité des acteurs en présence, (iv) de la faiblesse de la gouvernance et vulnérabilité à la corruption, (v) du manque d'harmonisation, zones de grises et vides du cadre juridique et réglementaire, (vi) de l'exploitation et du commerce illégal des ressources forestières, (vii) de l'absence voire le manque de ressources et de capacités des organes répressifs pour appréhender ces nouveaux mécanismes, (viii) de la faible coordination existant entre les différents paliers de gouvernement.

## **2.2.2. Travaux en groupes : Analyse des éléments de la transparence et de la reddition des comptes**

Les éléments de la transparence et de la reddition des comptes retenus sont des standards internationaux de gouvernance qui peuvent s'appliquer au processus REDD+. Il s'agit de : (i) engagements internationaux, (ii) cadre Institutionnel, (iii) cadre légal, (iv) gestion des fonds, (v) reddition des comptes, (vi) transparence et accès à l'information, (vii) plaintes et application de la loi. Il a été demandé aux participants de dresser un état de lieux de ces éléments dans le contexte de la RDC en se focalisant sur les aspects liés à la corruption dans le processus REDD+, dont voici les résultats.

### *Engagements internationaux*

La RDC a déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUC), le protocole contre la corruption de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) tandis que la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ainsi que l'Accord de Partenariat Volontaire (APV FLEGT) sur la commercialisation et l'exportation du bois vers l'union européenne, sont en cours de négociation. Certaines mesures d'application ont été prises, notamment : (i) la loi du 19/7/2004 portant lutte contre le blanchiment; (ii) la loi du 30 /7/2004 créant la commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption; (iii) le décret-loi de 2003 portant le code de bonne conduite des agents de l'Etat; (iv) le décret-loi de 2003 créant l'observatoire du code d'éthique professionnelle, (v) l'engagement a l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), (VI) les codes minier, forestier et des investissements (2002), (VII) la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2002), (viii) Les différentes reformes de l'administration publique ; (ix) Le processus de Kimberley ; (x) L'autorité de régulation des marchés publics (2012), (xi) la ratification du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), (xii) La tolérance zéro.

Cependant ces mesures ne sont pas appliquées et même pour l'ITIE, les aspects liés à l'exploitation forestière ne sont pas pris en compte.

### *Cadre institutionnel*

Certaines conditions favorisant la corruption dans la prise des décisions politiques ont été identifiées : (i) l'impunité des décideurs politiques, (ii) manque des structures de régulation

indépendante, (iii) la non implication de toutes les parties prenantes, plus particulièrement des collectivités locales, à la prise des décisions et gestion des affaires publiques; (iv) l'instabilité institutionnelle et les conflits armés; (v) les appartenances politiques. Toutes ces conditions justifient un cadre institutionnel défaillant.

### *Cadre légal*

La révision de la loi forestière et autres lois affectant le secteur forestier (ex. loi foncière) est nécessaire pour s'attaquer aux risques de corruption dans le processus REDD+.

Elle permet de résoudre les problèmes liés à la coexistence d'une multitude de règles et des procédures contradictoires, de combler le manquement juridique, de chevauchement et même de contradiction pouvant empiéter la mise en œuvre du processus REDD+ dans le cadre d'une harmonisation des lois ayant un impact sur le processus.

### *Gestion des fonds*

Les informations sur la gestion du budget du secteur forestier et des dons des partenaires financiers pour le secteur forestier ou autres ressources naturelles sont disponibles et accessibles au Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), des Finances, du Plan, du Budget, de l'Agriculture et Développement Rural. Cependant ces informations ne sont pas mises à la disposition du publique afin de permettre à la population de demander des comptes.

Le niveau de fiabilité des finances publiques pour rendre la stratégie REDD+ transparente et rassurante est faible. Il n'y a pas des lois qui définissent clairement l'autorité, les rôles et responsabilités pour la collecte et l'utilisation des fonds publics dans les des secteurs liés à la REDD+. Par contre, il existe des décisions et principes d'ordre administratif qui ne sont pas forcément contraignante par exemple un protocole d'accord entre la RDC et le PNUD sur l'établissement du Fonds national de la REDD +. Un système qui rendre public les données fiscales du secteur forestier et autres secteurs liés à la REDD+ est inexistant, sauf dans les secteurs minier et des hydrocarbures à travers le processus de l'ITIE.

Il existe des institutions chargées d'effectuer des contrôles internes parmi les parties prenantes au processus (par exemple le Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) de la société civile, le comité national REDD) et des audits externes par les agences habilitées du processus (ONU-REDD). Mais en pratique ces contrôles ne sont pas efficaces.

## *Reddition des comptes*

Le système de vérification de l'intégrité qui consiste à auditer les avoirs et style de vie des officiels est prévu dans la constitution mais fonctionne dans l'opacité à cause de l'absence des mesures d'application. Un système de mesure de performance des services ministériels en charge de la REDD+ en termes de transparence et responsabilité existe à travers les institutions interministérielles et organes de la société civile (par exemple le Comité National REDD, le Comité Interministériel et le GTCR). Il existe aussi des structures de la société civile qui demandent de compte au gouvernement à l'instar de l'Observatoire des Dépenses Publiques (ODEP) qui suit l'évolution des dépenses publiques et publie mensuellement le rapport y afférent.

En ce qui concerne le processus REDD+, le GTCR fait des plaidoyers et lobbyings auprès du gouvernement à travers de mémorandum, la participation aux organes de gestion du processus REDD, des correspondances et des ateliers de réflexion.

## *Transparence et accès à l'information*

Il existe des structures d'accès à l'information dans certains districts mais qui fonctionne avec les moyens de bord. Quelques individus seulement y ont accès. Ces structures sont peu performantes et moins équipées. Il n'existe pas un mécanisme clair et accessible pour demander les informations supposées être publiques si cela n'a pas été publié.

## *Plaintes et Application de la justice*

Les mécanismes impartiaux de résolutions des conflits, plaintes et réclamations existent au sein de différentes structures gouvernementales; cependant ces derniers ne sont pas très opérationnels. Ils ne sont pas accessibles à tous. Dans le cadre du processus REDD+, un mécanisme de gestion des plaintes est en discussion afin de résoudre des plaintes spécifiques dans la mise en œuvre du processus. Ce mécanisme prévoit la résolution des conflits entre parties prenantes soit de manière pacifique ou devant les instances judiciaires du pays. Les préalables pour un tel mécanisme dans REDD seraient entre autres, la formation des peuples autochtones sur leurs droits et responsabilités, le renforcement des capacités des juges et avocats sur le processus REDD+ et la formation des journalistes d'investigation.

La durée de la procédure de poursuite pour cas de corruption prévu dans la procédure pénale doit être modifiée en fonction de la célérité que commandent les investissements REDD

Il n'existe pas une loi qui protège les dénonciateurs de la corruption ou d'une quelconque infraction, mais on se réfère aux principes constitutionnels ; ce qui n'est pas une garantie. Par contre, il existe des programmes qui aident les parties prenantes à avoir accès facile à la justice mais par manque de moyens financiers, ils ne sont pas efficaces et ne sont même pas connus par la population.

## 2.3. Stratégies de réduction de risques de corruption et identification des acteurs du changement

La deuxième journée consacrée à l'analyse des stratégies de réduction des risques et identification des acteurs du changement, a connu quatre moments forts : (i) les exposés et débat, (ii) les travaux en groupe, (iii) la restitution en plénière, (iv) la clôture de l'atelier.

### 2.3.1. Les exposés et débat

Dans le but d'apporter des éléments nécessaires devant permettre la compréhension de la thématique du jour, deux exposés ont été présentés à savoir :

(i) La présentation relative à la Stratégie de réduction de la corruption dans un pays fragile et à faible gouvernance, par le **Professeur Kodi MUZONG** de Chatham House UK. Celle-ci était centrée sur les éléments suivants :

- (1) **Les initiatives récentes de réduction de la corruption en RDC** : les Codes minier, forestier et des investissements (2002) ; la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (2002) ; l'Observatoire de l'Ethique Professionnelle (2004) ; la Loi contre le blanchiment des capitaux (2004) ; la Commission de l'Ethique et de la Lutte contre la Corruption ; la loi anti-corruption (2005) ; les diverses Réformes de l'administration publique, des finances publiques, du secteur de sécurité ; l'adhésion au Processus de Kimberley ; l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) ; l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ; la Commission Interministérielle d'Audit et de Bonne Gouvernance ; la Ratification du Protocole de lutte contre la corruption de la SADC, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, et du Traité de l'OHADA ; ainsi que la stratégie de Tolérance zéro. Il faut cependant noter qu'à ce jour, tous ces efforts ont



aboutis à des résultats mitigés. Ce qui en appelle à plus d'efforts de la part de toutes les parties prenantes et surtout du gouvernement congolais.

- (2) **Quelques mesures pour remédier aux déficits susmentionnés:** la révision de certaines dispositions de la Constitution afin de permettre la poursuite des hauts responsables publics reconnus coupables de fraude et corruption ; la communication obligatoire de la déclaration du patrimoine des ministres au Procureur Général de la République à l'entrée et à la sortie du gouvernement ; l'adoption de la loi modificative à la loi pénale : assortir des sanctions dissuasives l'abus des biens publics ; l'adoption de la loi modificative à la loi pénale (incriminer et assortir des peines dissuasives l'infraction d'exploitation et de commerce illégaux des ressources naturelles); le renforcement du dispositif légal et/ou réglementaire sur la lutte contre les conflits d'intérêts (plus de ministres affairistes ou commissionnaires); la mobilisation des organes de lutte contre la corruption et l'allocation des crédits substantiels pour leur fonctionnement.
- (3) **Stratégies de réduction de la corruption pour l'avenir :** Finaliser le projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption soumis au gouvernement depuis Octobre 2010; Faire l'état des lieux de la corruption et tirer des leçons des expériences passées en la matière; Analyser les politiques en matière de prévention, détection et répression de la corruption par rapport aux exigences des conventions de lutte contre la corruption; Analyser les fonctions et les mandats des institutions en place chargées de la lutte anti-corruption et évaluer leurs capacités; Analyser les interactions et la hiérarchie entre ces différentes institutions; Mener une analyse approfondie du système national d'intégrité, c'est-à-dire de toutes les institutions et toutes les pratiques qui permettent de lutter contre la corruption et les relations théoriques et effectives entre les différentes institutions; Déterminer clairement les objectifs de la lutte contre la corruption et en fixer les résultats escomptés.
- (4) **Les conditions de réussite de stratégies proposées :** l'indépendance politique et opérationnelle des institutions de lutte contre la corruption garantie par la constitution ou des mécanismes de supervision et de recevabilité efficaces; un cadre juridique solide et complet; un soutien politique indéfectible au plus haut niveau de l'Etat; des ressources financières, humaines et techniques adéquates; des capacités organisationnelles permettant de combattre la corruption efficacement; des dirigeants intègres; des institutions de lutte contre la corruption disposant de pouvoirs d'investigation permettant d'interroger les témoins, d'accéder à toutes les informations ainsi qu'avoir la possibilité de saisir directement la justice.

(ii) La présentation des résultats partiels de l'enquête par **Mr. Xavier NDONA** : Ceci était une présentation des résultats partiels à titre indicatif, celle-ci s'est appuyée sur 28 hypothèses qui se trouvent clairement détaillées dans le questionnaire d'enquête. Ces résultats partiels de l'enquête et les analyses de risques de corruption pendant les travaux en groupes du premier jour ont permis d'identifier les cinq premiers risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC, à savoir : (1) le pot-de-vin, (2) le trafic d'influence, (3) la petite corruption, (4) le détournement et (5) la fraude.

### **2.3.2. Les travaux en groupe : Analyse des cinq premiers risques**

Cinq groupes ont été constitués afin d'analyser les cinq premiers risques identifiés sur base des résultats de l'enquête menée et des discussions des travaux du premier jour. Ces analyses étaient effectuées sur les trois aspects suivants : (i) manifestation des risques, (ii) conséquences des risques sur l'efficacité du processus REDD, (iii) identification des acteurs et mesures de réduction des risques.

#### *Manifestation des risques de corruption*

##### *Pot -de- vin*

Le pot-de-vin est l'échange d'argent ou de faveurs contre un contrat ou un service donné (quid pro quo). Ceci se passe souvent dans l'illégalité ou le non-respect des règles établies dans une organisation. Il peut se manifester de plusieurs manières: (i) le monnayage en nature ou en espèce des services liés à l'attribution des titres fonciers, à l'exploitation forestière ainsi que dans le service judiciaire; (ii) l'acceptation des faux documents portant sur les titres des propriétés foncières, l'exploitation forestière illégale, le droit de carbone; (iii) la passation frauduleuse des marchés moyennant un versement d'une somme d'argent aux décideurs.

Le pot de vin peut aussi se manifester de manière passive à travers le retenu par les bailleurs de fonds de pourcentage exorbitant du montant global de fond alloué au programme REDD+.

##### *Trafic d'influence*

Le trafic d'influence est une forme de corruption qui consiste à une personne qui promet d'exercer improprement son influence dans la prise de décision quelconque en échange d'un avantage ou service. C'est une pratique courante d'abus d'autorité en RDC accompagnée par des menaces de représailles. Dans le cadre du processus REDD+ ce risque peut se manifester à travers l'implication des autorités politiques et officiers militaires dans l'exploitation illégale de bois ainsi que à travers la pression qu'ils exercent sur le système judiciaire.

Dans certains cas, ce risque peut se manifester par la pression que les hauts cadres de l'administration exercent sur les subalternes dans la livraison des services. Ce qui entraîne le non-respect des procédures légales. Il en est de même de la pression exercée par les acteurs puissants (impliqués dans le processus REDD+) sur les agents de l'Etat responsables de l'application des réglementations REDD+ afin que ces dernières leur soient favorables.

### *Petite corruption*

La petite corruption concerne des petits montants versés à des agents publics de rang inférieur, dans le but d'accélérer une procédure, de contourner un obstacle administratif ou de régler une surtaxe. Dans le secteur forestier on observe cette pratique dans l'obtention des documents des concessions forestières et dans le mesurage des superficies forestières concédées en vue de paiement de la redevance sur la superficie. La petite corruption peut se manifester aussi par la surfacturation des services rendus au public, la consécration des procédures illégales et pression morale dans l'obtention d'un service supposé être gratuit.

### *Détournement*

Le fait de détourner de l'argent ou des biens publics à des fins personnelles par les responsables financiers dans le service public, responsable politique, gestionnaires des entités publiques constitue un détournement. Ce risque peut se manifester par : (i) la rétrocession d'un pourcentage dans les recettes publiques; (ii) l'établissement des faux et usage des faux documents; (iii) l'appropriation des biens publics ; (iv) le gonflement des listes des payes.

Dans le secteur forestier le détournement peut se manifester entre autres par : (i) la falsification des rapports liés au niveau de réduction des émissions afin d'en tirer les revenus supplémentaires ; (ii) la falsification des informations liées à la distribution des revenus REDD+ par les agents de l'administration publique, (iii) la manipulation des données par les acteurs impliqués dans le MRV de manière à surestimer la réduction des émissions carbonées; (iv) la présentation opaque des critères de partage de revenus en vue d'exclure les bénéficiaires; (v) la désaffectation des fonds destinés à payer les bénéficiaires de crédit carbone par les personnes responsables du paiement REDD+; (vi) le refus d'informer les parties prenantes de la totalité de revenus issus de la vente de carbone par le porteur de projets.

## ***Fraude***

La déformation intentionnelle des faits pour obtenir un avantage non mérité en donnant ou en recevant une fausse information constitue la fraude. Ce risque de corruption peut se manifester par :

- (i) la falsification des rapports du niveau de réduction des émissions afin d'en tirer les revenus supplémentaires ;
- (ii) la falsification des données liées au partage des bénéfices;
- (iii) l'établissement des faux et usage des faux documents ;
- (iv) la minoration frauduleuse de la superficie forestière concédée et la quantité de carbones séquestrées ;
- (v) l'attribution de gré à gré de marché publique;
- (vi) le maquillage de chiffre ou une mauvaise indication des indicateurs socio-économiques.

## **2.4. Les conséquences des risques de corruption sur l'efficacité et l'équité de la REDD+**

La manifestation répétée des différents risques de corruption peut influencer négativement l'efficacité et l'équité du processus REDD+. Ces risques peuvent entraîner des conséquences énormes entre autres :

- La méfiance de la population entraînant le retrait de certaines parties prenantes du processus REDD+ ;
- Le dysfonctionnement de la procédure d'homologation des projets REDD+ ;
- Le désengagement des investisseurs ;
- Le blocage de financement des projets et du fonctionnement des systèmes des monitorings.
- Le manque d'appropriation du processus par la population locale et autochtone (PLA)
- L'apparition de conflits entre communautés impliqués dans le processus REDD+ ;
- Augmentation des émissions de carbone et du taux de déforestation ;
- L'accroissement du taux de pauvreté des populations qui dépendent des ressources forestières à l'instar des populations locales et autochtones (PLA)
- La propagation d'informations erronées sur le processus REDD+ ;
- Désengagement de parties prenantes au processus REDD+
- Le dysfonctionnement de l'administration et de toutes les structures qui interviendront au sein du processus,
- Le clivage de la réussite de meilleurs partages de bénéfices au près de population locale.

## 2.5. Identification des acteurs et mesures de réduction de risques

N°	Types de risque (6)	Acteurs (7)	Mesures de Réduction
1	<b>Pot-de-vin</b>	Agents de l'administration du Ministère de l'Environnement ; Les porteurs des projets REDD+, Cours et tribunaux ; les Médias et Société Civile ; Bailleurs de fonds ; le Ministère de la justice et Droits humains.	(i) Le respect strict de la loi par tous et de son application ; (ii) la sécurisation de tous les documents administratifs ; (iii) informatisation et synchronisation sous système bancaire de différentes activités liées au processus REDD+; (iv) accès à l'information des communautés de différents droits et obligations liés à la REDD ; (v) la décentralisation de toutes les activités en mettant en place de représentant de processus au niveau des district ; (vi) l'amélioration des conditions de vie des agents de l'administration publique ; (vii) le renforcement des capacités professionnelles et de toutes les parties prenantes et institutionnelles ; (viii) assurer la transparence de l'ensemble des activités du processus REDD+ au près de toutes les parties prenantes ; (ix) sanctionner tous les auteurs de pot-de-vin; (x) vulgariser et sensibiliser tous les acteurs impliqués dans le processus REDD+ sur les bonnes pratiques anti-corruption; (xi) conscientiser les populations locales et autochtones sur les cas de pot-de-vin qui peuvent subvenir dans le processus REDD+, (xii) conscientiser les parties prenantes sur les notions d'éthique professionnelle.

6 Les cinq premiers risques identifiés à l'issu de l'enquête et des discussions en groupes

7 Les acteurs ainsi identifiés sont des institutions du gouvernement ; le secteur privé et société civile ayant pour rôle la lutte contre la corruption en RDC en général et dans le processus REDD+ en particulier. Ils peuvent en même temps aider à lutter contre la corruption ou affaiblir la lutte contre la corruption par leur pratique et ou décision

2	<b>Trafic d'influence</b>	<p>Les autorités politiques administratives</p> <p>Les proches des autorités politiques</p> <p>Les officiers militaires</p> <p>Les membres du gouvernement</p> <p>Pouvoir judiciaire</p> <p>Les personnes ayant une certaine influence à différents niveaux du processus.</p>	<p>(i) Le respect de la loi et des procédures officielles pour l'obtention des documents administratives et d'accès aux postes supérieurs ; (ii) sensibiliser et informer de toutes les parties prenantes sur les impacts négatifs du trafic d'influence dans le processus REDD+ ; (iii) sanctionner toute personne impliquée dans le trafic d'influence ; (iv) Conscientiser les parties prenantes sur les notions d'éthique professionnelle ; (v) signature d'un code de conduite et éthique professionnelle par autorités politico-militaires.</p>
3	<b>Petite corruption</b>	<p>Agents administratifs du cadastre et affaires foncières</p> <p>Ingénieur topographe du Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme</p> <p>Cadres subalternes de l'administration publique</p> <p>Notables et Chefs Coutumiers</p> <p>Les parlementaires</p> <p>Société civile</p> <p>Les populations bénéficiaires de projet REDD.</p>	<p>(i) Améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat ; (ii) Sanctionner et lutter contre l'impunité dans l'administration publique ; (iii) Réduire le dédoublement de services de l'Etat qui favorise la lourdeur administrative ; (iv) Vulgariser le processus REDD+ et sensibiliser les populations locales et autochtones sur les enjeux de la corruption ; (v) Renforcer les mécanismes de contrôle de financement des activités à travers le fonds national REDD+.</p>
4	<b>Détournement</b>	<p>Les porteurs des projets</p> <p>Autorités politiques et Administratives</p> <p>La Cour des Comptes, ODEP, CENAREF, inspection générale des finances.</p> <p>Le responsable financier dans les services publics</p>	<p>(i) Mettre en place un mécanisme transparent et régulier d'audit financier de fonds REDD+ ; (ii) Respecter des procédures de passation des marchés publics, des services et consultant ; (iii) Sanctionner tous les auteurs de détournement de fonds ; (iv) Améliorer des conditions de travail des agents de l'Etat.</p>

		<p>Autorité politique et militaire</p> <p>Les élites des Populations Locale et Autochtones</p> <p>Services judiciaires, Les Bailleurs des fonds, Les parlementaires, La société civile, Le média</p>	
5	<b>Fraude</b>	<p>Les porteurs des projets</p> <p>Autorités politiques et Administratives</p> <p>Agents administratif</p> <p>Cadres subalternes</p> <p>Notables et Chefs Coutumiers</p> <p>Le gestionnaire financier des projets</p> <p>Les agences gouvernementales</p> <p>Les responsables financiers dans les services publics</p> <p>Service judiciaire</p> <p>La société civile</p>	<p>(i) Améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et d'autres parties prenantes dans le processus; (ii) Améliorer les conditions de vie des populations locales et autochtones; (iii) Mettre en place une équipe de suivi/évaluation de fonds alloués à la réalisation de tous les projets REDD+; (iv) Mettre en place le processus de passation des marché transparent; (v) Renforcer des mécanismes d'informations et des contrôle de fonds REDD+; (v) Mettre en place un organe de contrôle anti fraude; (vi) Sanctionner toute personne impliquée dans la fraude.</p>

### III. Clôture des travaux

La clôture de l'atelier a été faite par le Secrétaire General du Ministère de l'Environnement (MECNET), **Mr. Vincent KASULU**. Il a premièrement remercié les participants pour les réflexions produites pendant les deux jours de travaux, et a salué les résultats de l'atelier qui pour lui seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration du cadre institutionnel et réglementaire de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Il a ensuite invité les participants de s'approprier des résultats de l'atelier. Et a émis les vœux de voir toutes les parties prenantes les vulgarisés, et ce, dans le but de saisir les impacts néfastes que représentent la corruption dans la réussite du processus REDD+.

Il a, enfin, exprimé le désir de voir ces genres d'activités se multiplier car ce chantier de lutte contre la corruption est tellement vaste impliquant même la corruption passive.



## IV. Résultats de l'enquête

Cette section relative à la présentation et interprétation des résultats de l'enquête décrit les différents profils et points de vue des enquêtés sur la problématique de la corruption dans le processus REDD+ en RDC. Il est important de rappeler que l'enquête visait à vérifier certains faits courants liés à la corruption dans le secteur forestier ; des faits rapportés par différents experts avérés et par les médias, en vue de mesurer la probabilité de leur occurrence et de leur impact sur le processus REDD+.

### 4.1. Répartition sociodémographique et professionnelle

#### 4.1.1. Répartition selon l'âge

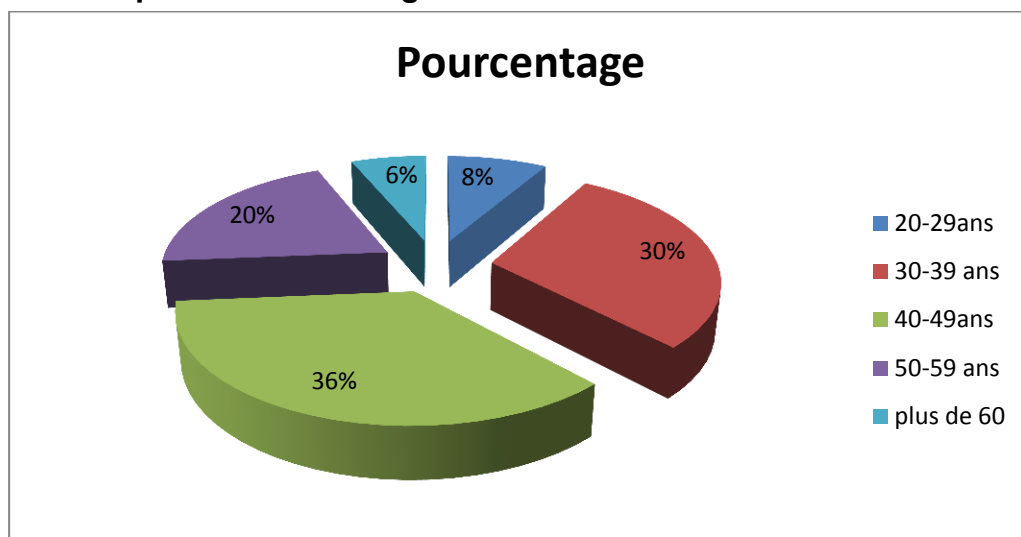


Figure 1. Répartition des personnes enquêtées selon le sexe

Au regard de la figure 1, on constate que la population de l'échantillon enquêté est jeune. En effet, 86 % se retrouvent dans la tranche d'âge de 20 à 49 ans; les personnes de la tranche d'âge de 50 à 59 et plus de 60 sont les moins représentées, avec 14 % de l'ensemble de l'échantillon.

#### 4.1.2. Répartition des enquêtés selon le sexe

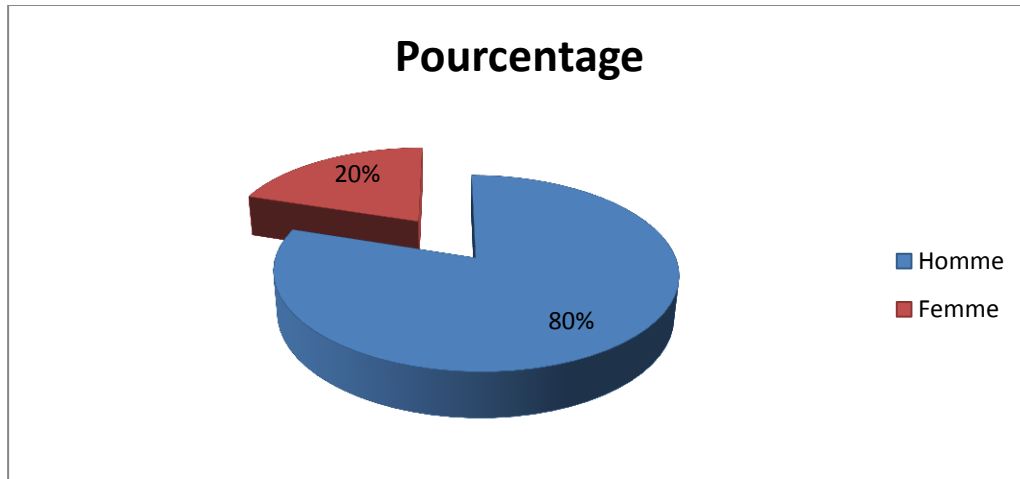


Figure 2. Répartition des sujets enquêtés selon le sexe

L'analyse de la figure 2 permet de constater qu'une grande majorité des personnes qui ont participé à l'enquête sont des hommes, soit 80%, tandis que les femmes n'ont représentés que 20% de l'échantillon.

#### 4.1.3. Répartition des sujets enquêtés selon la catégorie socioprofessionnelle

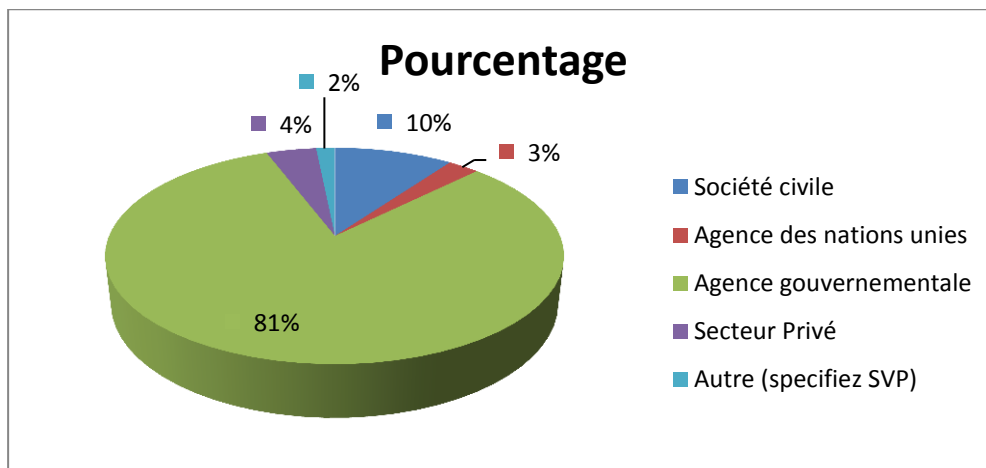


Figure 3. Répartition des sujets enquêtés selon la catégorie socio professionnelle

Il ressort des résultats de la Figure 3 que agents des ministères impliqués dans le processus REDD+ et des agences gouvernementales ont constitués 81% des répondants, suivi de la société civile avec 10%. 4 et 3% est respectivement constitués des répondants du secteur privé et des agences des nations unies.

## 4.2. Probabilité et impact de la corruption dans le processus REDD+ en RDC

### 4.2.1. Le trafic d'influence des cadres politiques et haut officiers militaires dans l'exploitation illégale de bois en RDC.

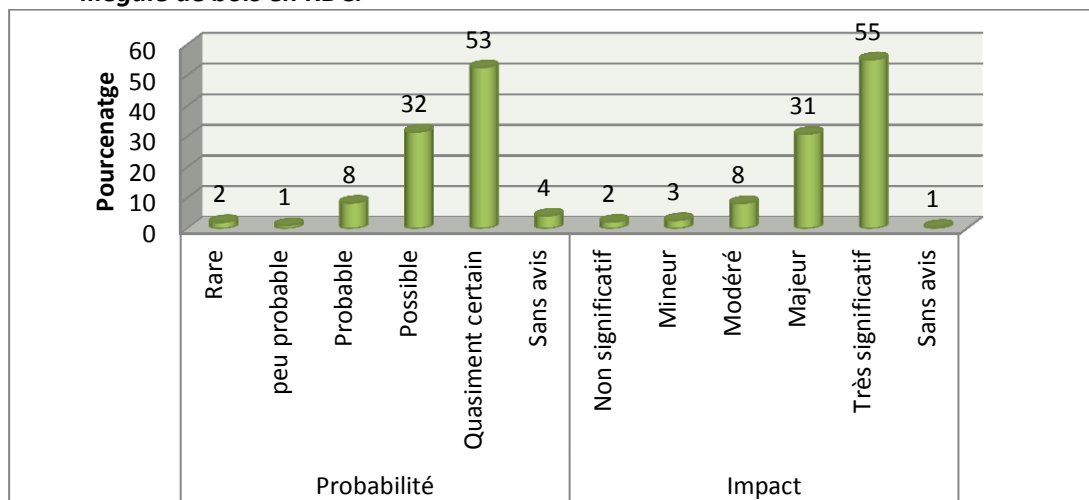


Figure 4. Répartition des réponses sur le trafic d'influence des cadres politiques et haut officiers militaires dans l'exploitation illégale de bois en RDC

La majorité des personnes interrogées sont quasi certains ou pensent qu'il est possible que les cadres politiques et officiers militaires exercent un trafic d'influence dans l'exploitation illégale de bois en RDC est respectivement à 53 et 32 %. Ce même fait aura un impact respectivement très significatif et majeur de l'ordre de 55 et 31 % sur le processus REDD+ en RDC.

### 4.2.2. Probabilité et impact de pot-de-vin dans l'attribution des titres d'exploitation forestière et le non-respect des procédures légales.

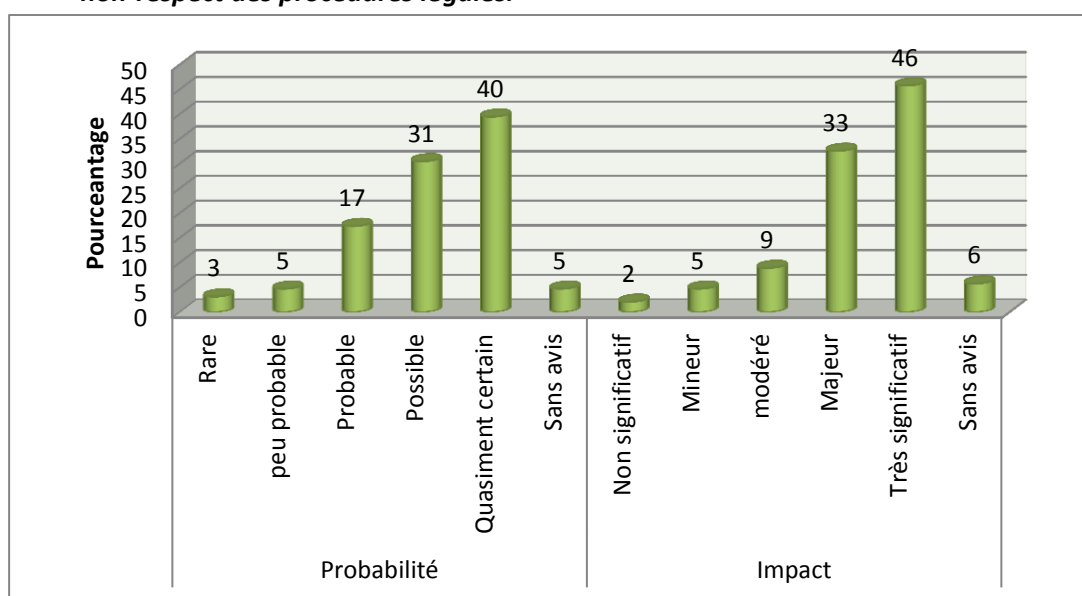


Figure 5. Répartition des réponses sur le pot-de-vin dans l'attribution des titres d'exploitation forestière et le non-respect des procédures légales

De l'examen de la figure 5, il apparaît que le pot-de-vin dans l'attribution des titres d'exploitation forestière et le non-respect des procédures légales sont possibles et quasi certains avec respectivement 31 et 40 % de probabilité. Par contre l'échantillon interrogé affirme que son impact est majeur et très significatif sur le processus REDD+ avec respectivement 33 et 46%.

#### 4.2.3. Probabilité et impact pot-de-vin et trafic d'influence encouragés par la collision entre l'autorité coutumière et l'Etat sur le droit foncier

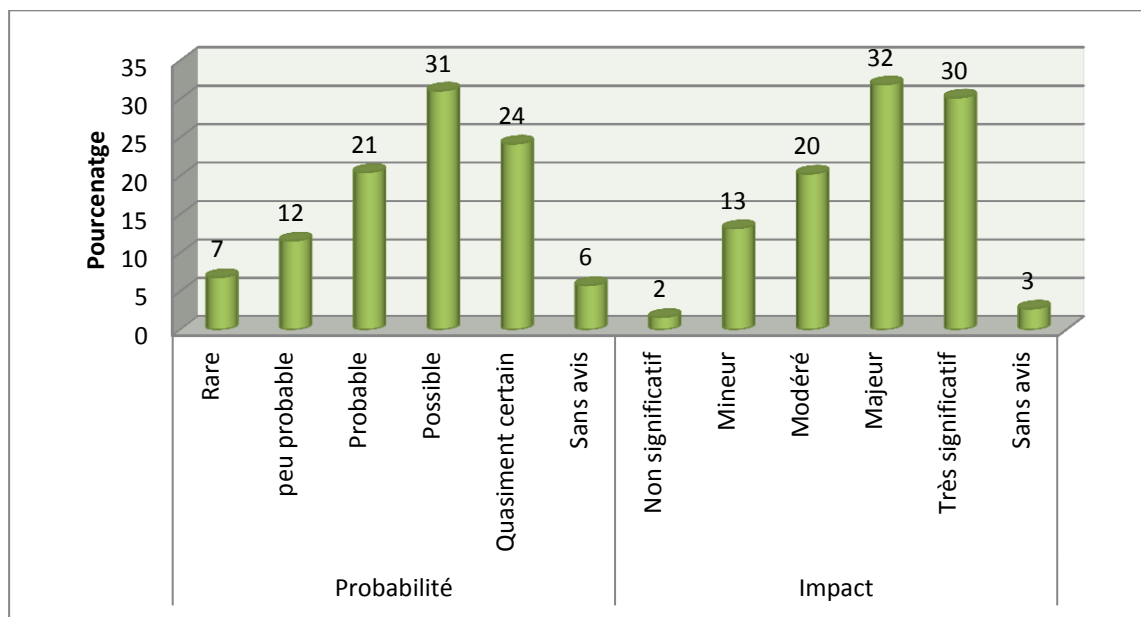


Figure 6. Répartition des réponses sur la collision entre l'autorité coutumière et l'Etat sur le droit foncier

L'enquête de terrain renseigne que la probabilité de la collision entre l'autorité coutumière et l'Etat sur le droit foncier est peu probable à 12 %, probable à 21%, possible à 31 % et quasi certain à 24% par contre son impact sur le processus REDD+ est majeur à 13%, modéré à 20%, majeur à 32 % et très significatif à 30%. Il faut noter que respectivement 7 et 2 % de l'échantillon enquêté estiment une probabilité et un impact rare de celui-ci sur le processus REDD+ en RDC.

#### 4.2.4. Probabilité et impact de l'exploitation du manque d'harmonisation du cadre juridique gouvernant le secteur forestier

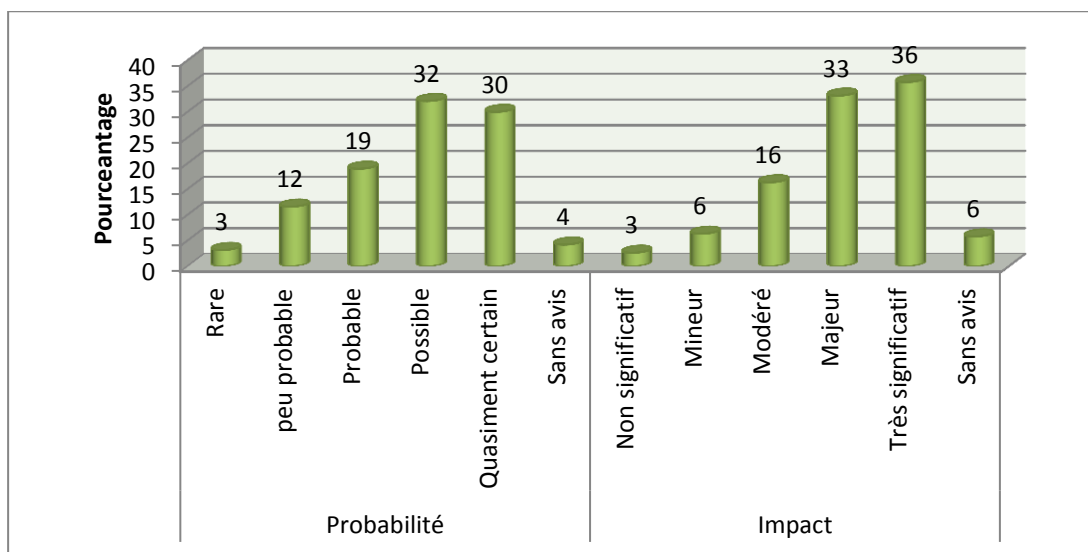


Figure 7. Répartition des réponses sur l'exploitation du manque d'harmonisation du cadre juridique gouvernant le secteur forestier

La majorité des personnes enquêtées pense que le manque d'harmonisation du cadre juridique gouvernant le secteur forestier (codes : forestier, minier, foncier, agricole, etc) occasionne la corruption dans le secteur forestier. La probabilité que les personnes corrompues utilisent ce déficit juridique pour leur propre intérêt a été estimée à 62 % (quasi certain et possible) et que son impact dans le processus REDD+ serait très significatif et majeur à la hauteur de 69 %.

#### 4.2.5. Probabilité et impact du pot-de-vin dans l'attribution des titres fonciers occasionnant la superposition dans l'aménagement du territoire.

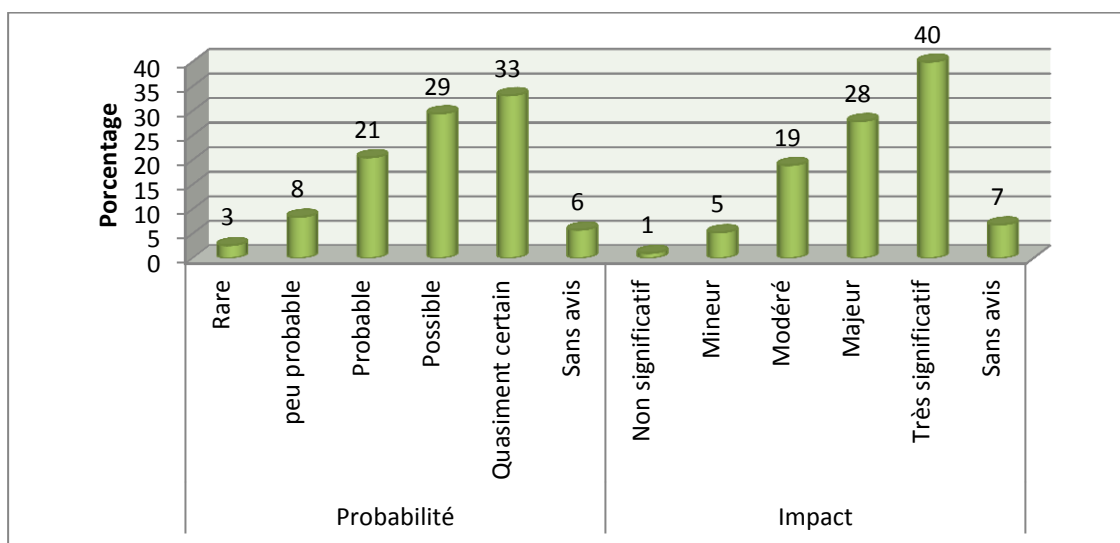


Figure 8. Répartition des réponses liées au pot-de-vin dans l'attribution des titres fonciers

Plus de la moitié de l'échantillon enquêté soit 62 % affirme que le pot-de-vin dans l'attribution des titres fonciers occasionnant la superposition dans l'aménagement du territoire et permis d'exploitation minière et forestière attribués au même endroit est possible et quasi certain avec un impact de 68 % majeur et significatif sur le processus.

**4.2.6. Probabilité du pot-de-vin et trafic d'influence dans le fonctionnement du système judiciaire et son impact dans le processus REDD+ en RDC**

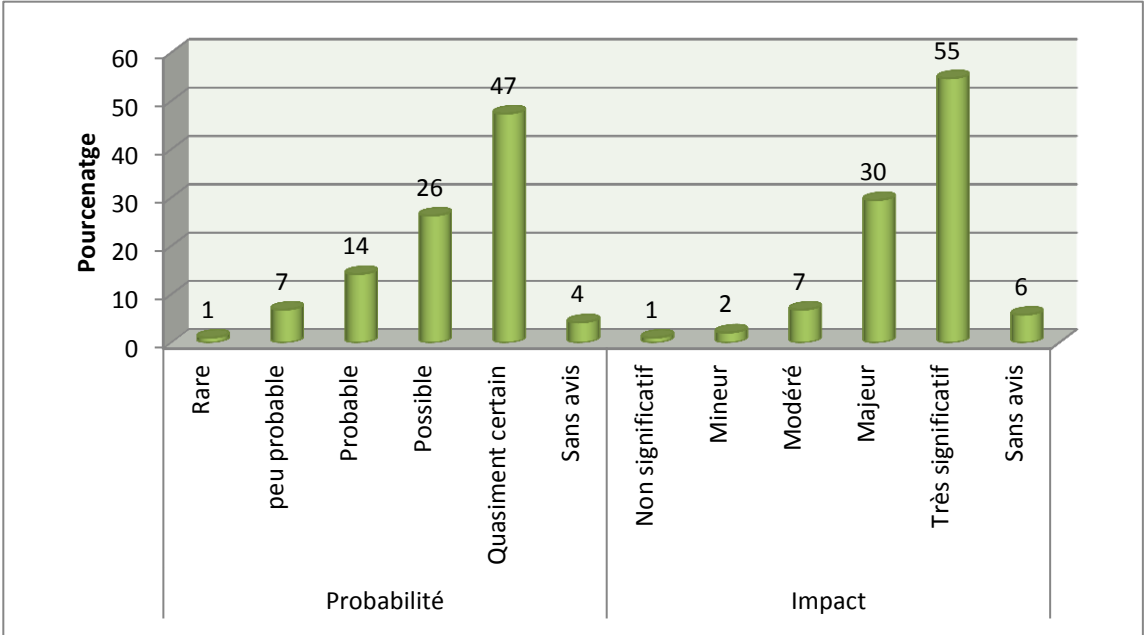


Figure 9. Répartition des réponses sur le pot-de-vin et trafic d'influence dans le fonctionnement du système judiciaire en RDC

Le trafic d'influence est une pratique courante d'abus d'autorité en RDC. Dans le cadre du processus REDD+ ce risque est respectivement de l'ordre de 47 et 26 % quasi certain et possible sur le fonctionnement judiciaire. Les résultats de terrain montrent que ce risque aura un impact négatif sur le processus REDD+. Les personnes interrogées estiment que l'impact sera très significatif et majeur respectivement 30 et 55 % de l'échantillon.

**4.2.7. Probabilité et impact du manque des capacités et clientélisme des institutions de régulation dans l'exercice de leur mission (CENAREF, Cour des comptes, etc.)**

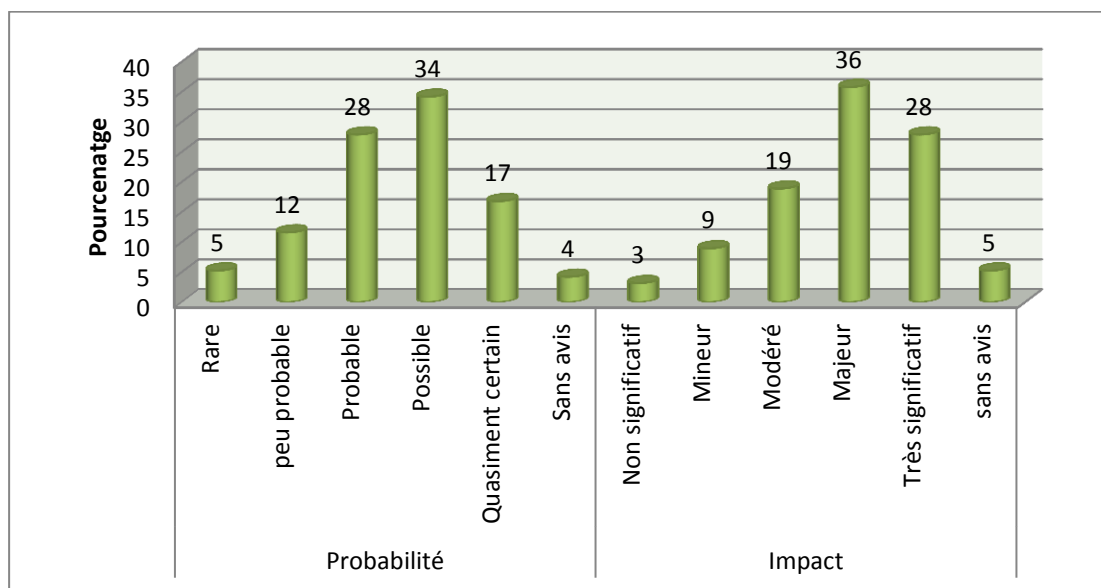


Figure 10. Répartition des réponses sur le manque des capacités et clientélisme des institutions de régulation dans l'exercice de leur mission (CENAREF, Cour des comptes, etc)

Les résultats obtenus montrent que le manque des capacités et clientélisme au sein des institutions de régulation dans l'exercice de leur mission est un problème réel qui aura de l'impact dans le processus REDD+ en RDC. Une majorité de 34% des répondants pense que c'est un fait certain, 17% estiment que c'est possible et 28% pensent que c'est probable. Tandis qu'à propos de l'impact, 28% estime que l'impact sera très significatif et 36% pensent que l'impact sera majeur.

**4.2.8. Probabilité et impact de la faiblesse des institutions financière à traquer l'origine de l'argent investi dans les projets REDD+ (Risque de blanchissement d'argent)**

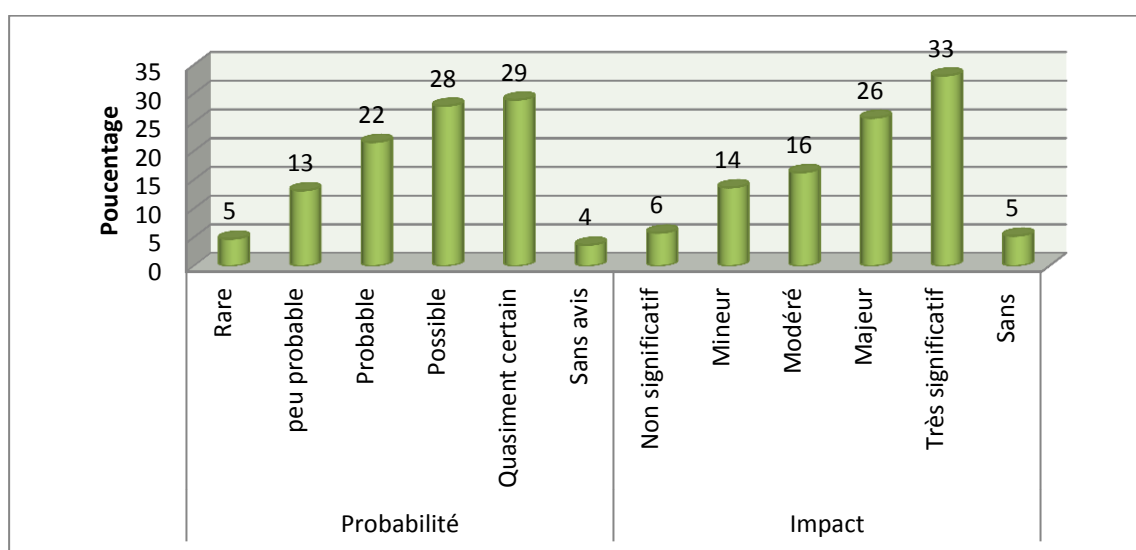


Figure 11. Répartition des réponses sur la faiblesse des institutions financière

Le risque de blanchiment d'argent aura respectivement 33 et 26 % comme impact significatif et majeur sur le processus REDD+ en RDC. La probabilité que ce risque puisse se réaliser est évaluée respectivement à 29 et 28 % quasi certain et possible.

**4.2.9. Probabilité et impact de l'interférence des personnes influentes au moyen de pot-de-vin, trafic d'influence et népotisme dans le développement du cadre général de la REDD+**

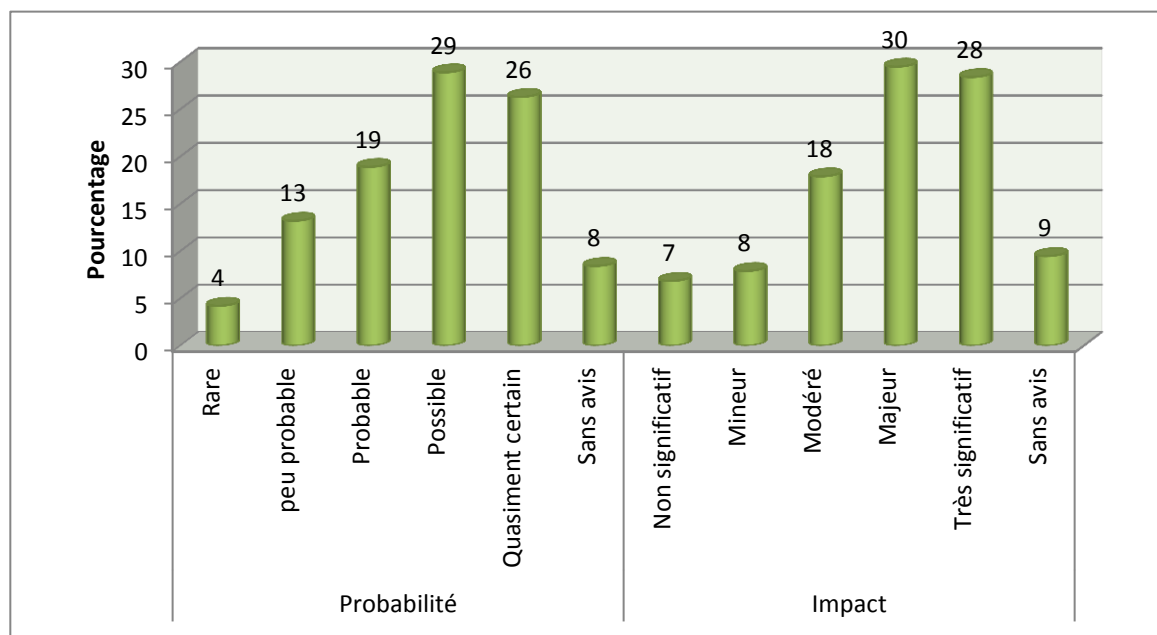


Figure 12. Répartition des réponses sur de pot-de-vin, trafic d'influence et népotisme dans le développement du cadre général de la REDD+

Plus de la moitié de m'échantillon as estimé que le pot-de-vin, trafic d'influence et népotisme peuvent intervenir dans le développement du cadre général de la REDD+ ; soient 26% et 29% ont estimé respectivement que ce fait est quasiment certain et possible. L'impact de ce risque a était évalué comme très significatif et majeur par respectivement 28% et 30% des répondants.

**4.2.10. Probabilité et impact de l'obtention frauduleuse des licences d'exploitation forestière, titres fonciers ou droits de carbone REDD+.**

La figure 13 ci-dessous nous renseigne que le fait lié à l'influent des acteurs puissants de l'obtention frauduleuse des licences d'exploitation forestière, titres fonciers ou droits de carbone par les acteurs puissants dans le processus REDD, a été estimé quasiment certain, possible et probable par respectivement 26, 30 et 19% des personnes interrogées.



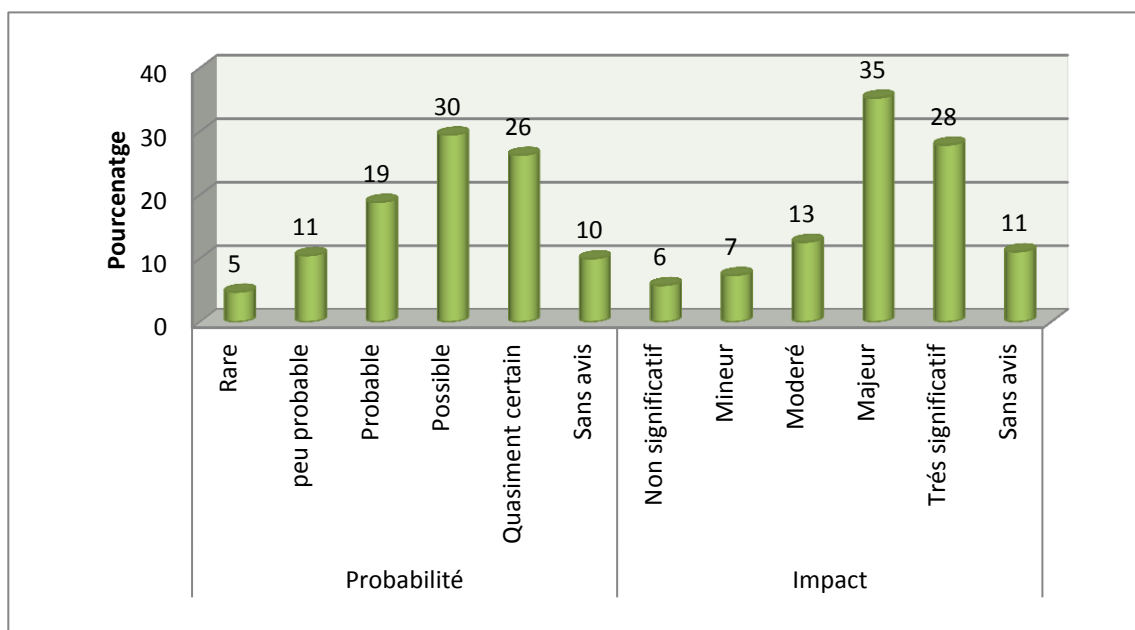


Figure 13 Répartition des réponses sur l'obtention frauduleuse des licences d'exploitation forestière, titres fonciers ou droits de carbone REDD+.

Quant à l'impact de cette situation sur le processus REDD, 28% des personnes ont estimé qu'il serait très significatif et 35% ont pensé que l'impact serait majeur.

#### 4.2.11. Probabilité et impact l'exclusion des étendues de forêts de grande valeur en bois du plan de conservation afin d'en bénéficier au maximum.

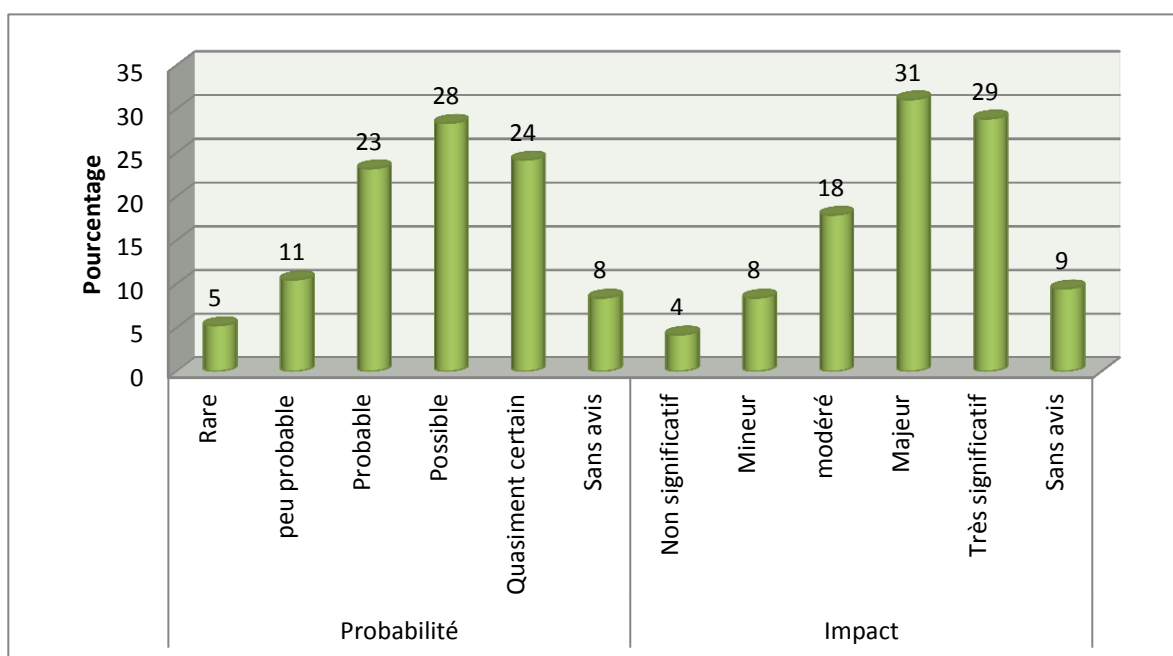


Figure 14. Répartition des réponses l'exclusion des étendues de forêts de grande valeur en bois dans le plan de conservation REDD

Trois quart de l'échantillon enquêté soient 75% estiment qu'il est probable, possible et quasi certain que les compagnies d'exploitations forestières feront exclure par des moyens indus dans le plan de conservation les étendues de forêts de grande valeur en bois afin d'en bénéficier au maximum. Un nombre important des personnes ont estimé que cette situation aura un impact dans le processus REDD : 28% estiment que l'impact sera très significatif, 31% pensent qu'il sera majeur, tandis que 18% estiment qu'il sera modéré.

#### 4.2.12. Probabilité et impact de lier le droit carbone au droit de propriété de l'Etat sur les forêts par l'influence des élites politiques

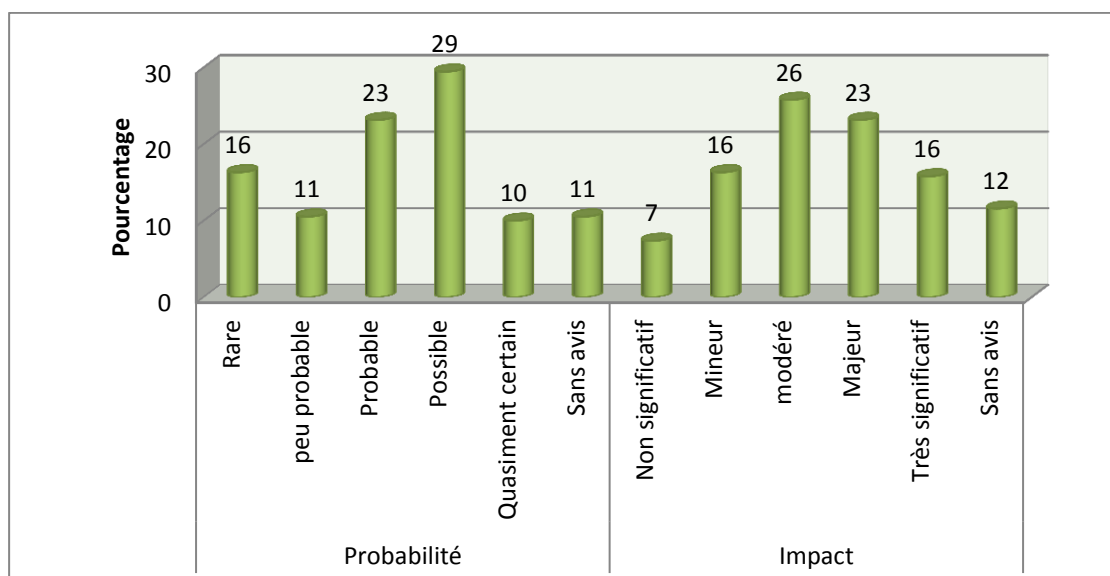


Figure 15. Répartition des réponses l'influence des élites politiques à lier le droit carbone au droit de propriété de l'Etat sur les forêts

Il ressort des résultats qu'il est possible que des élites politiques influencent le processus en associant le droit carbone au droit de propriété de l'Etat sur la forêt. Parmi les personnes interrogées 10% ont affirmé que ce scénario est quasiment certain, 29% ont affirmé que c'est possible alors que 23% ont pensé que c'est probable. Par contre l'impact sur le processus REDD+ 16% ont pensé qu'il sera très significatif, 23% modéré.

**4.2.13. Probabilité et impact pour qu'une communauté pauvre soit délocalisé afin de s'approprier de ses terres en vue des projets REDD+**

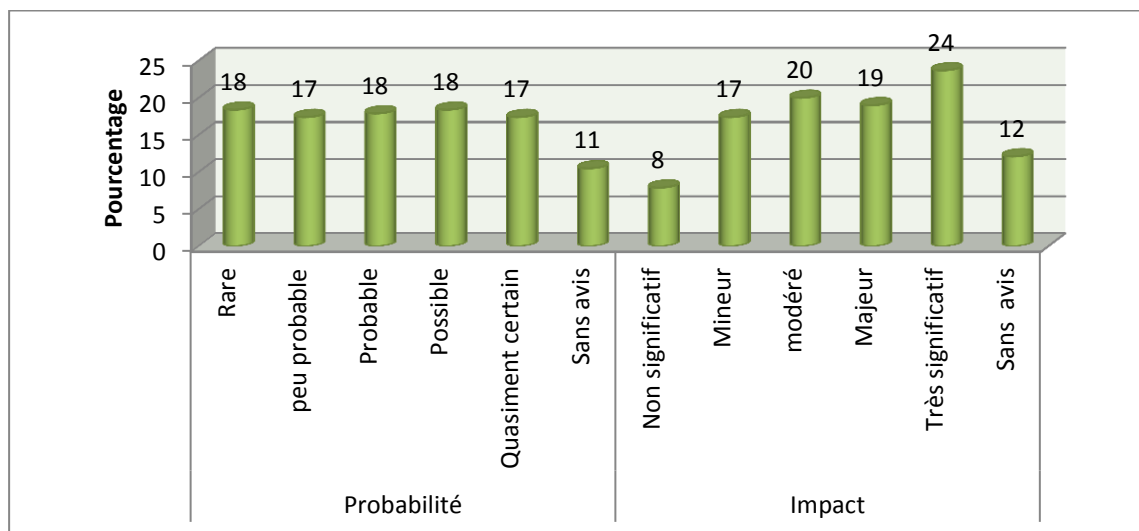


Figure 16. Répartition des avis sur délocalisation d'une pauvre communauté sans influence afin de s'approprier de ses terres en vue des projets REDD+

L'enquête de terrain renseigne que les avis sont partagés sur ce sujet. L'écart entre les différents points de vue n'est que de un pourcent. Il est aussi à remarquer qu'un nombre important des répondants soit 11% n'ont pas eu d'avis à ce propos. Nous pouvons déduire de ce fait que la délocalisation d'une pauvre communauté sans influence afin de s'approprier de ses terres en vue des projets REDD+ est un scénario peu probable de se produire. Si un tel scénario se produise, la majorité des personnes interrogées ont affirmé que l'impact sera important sur le processus REDD, soient 24% affirment que l'impact sera très significatif et 19% pensent que l'impact sera majeur.

**4.2.14. Probabilité et impact de la corruption des agents de l'Etat par des personnes influentes pour inclure ou exclure leur terre dans le plan d'aménagement REDD+**

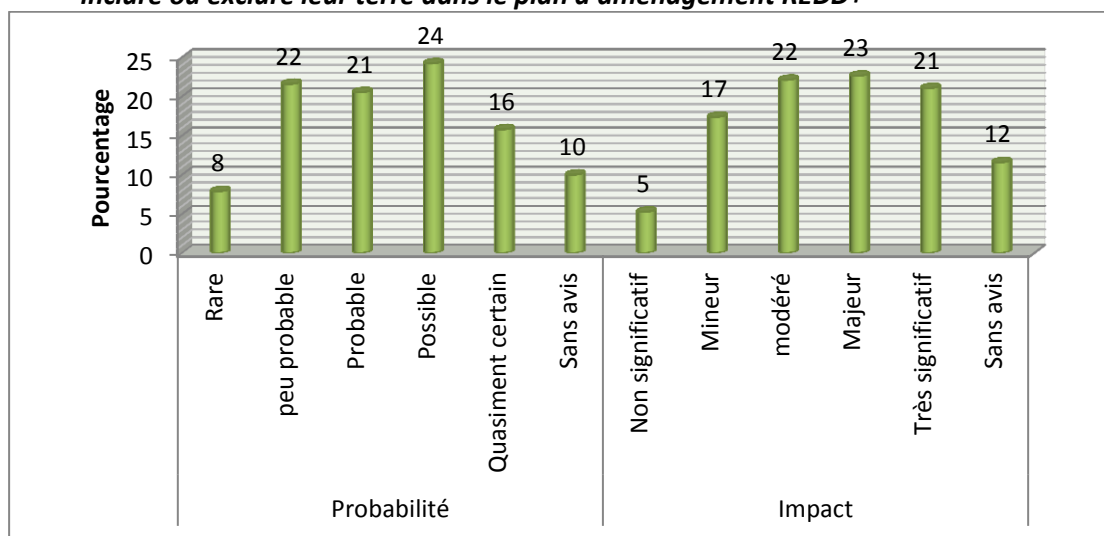


Figure 17. Répartition des avis sur l'inclusion ou exclusion des terres dans le plan d'aménagement REDD+

L'examen des résultats de la figure 17 illustrent que plus de la moitié de l'échantillon soient 61% affirment probable, possible et quasiment certain que les porteurs des projets ou groupes d'intérêts corrompent les agents de l'Etat pour s'assurer que leur terrain est localisé ou exclus dans le plan d'aménagement REDD+. Par ailleurs, pour l'impact de ce risque 21% ont estimé qu'il sera très significatif et 23% pensent qu'il sera majeur.

**4.2.15. Probabilité et impact de la collaboration de l'élite politique avec le porteur de projet pour favoriser un certain type d'activités au profit de l'autre**

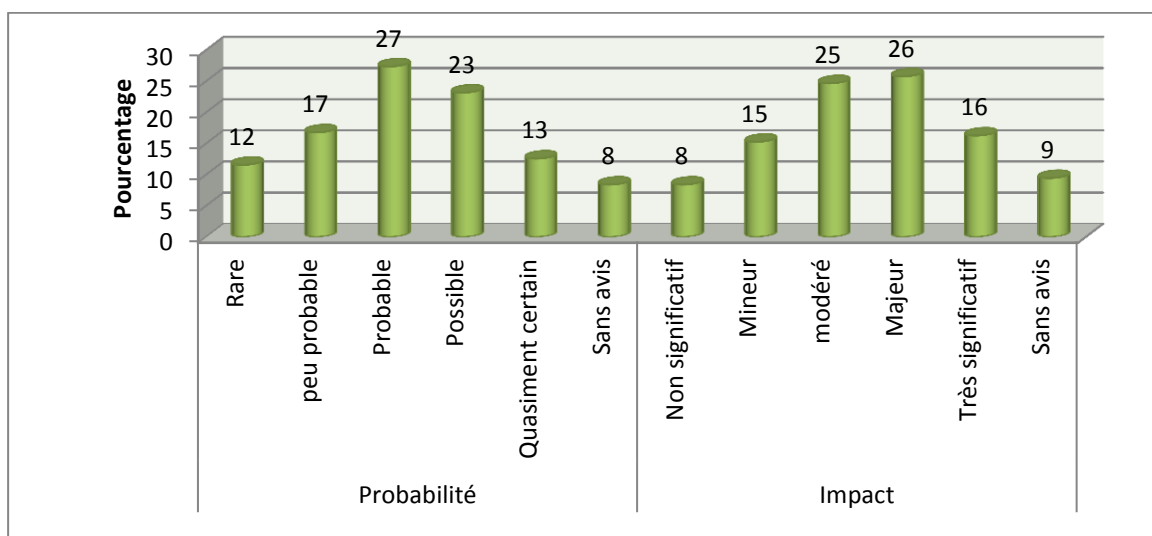


Figure 18. Répartition des avis sur collaboration du porteur de projet avec l'élite politique favoriser un certain type d'activités au profit de l'autre

Les résultats d'enquête montrent que 27% des répondants pensent que c'est probable que l'élite politique collabore avec le porteur de projet de manière à déformer les circonstances nationales en vue favoriser un certain types d'activités au profit de l'autre (par exemple: reboisement vs conservation). Alors que 23% de ce même échantillon estiment que c'est un fait possible et 13% pensent que c'est quasiment certain. Quant à l'impact, 26% ont estimé qu'il sera majeur et 16% pensent qu'il sera très significatif.

**4.2.16. Probabilité et impact du trafic d'influence et corruption des agents de l'Etat responsables de l'application des régulations REDD+**

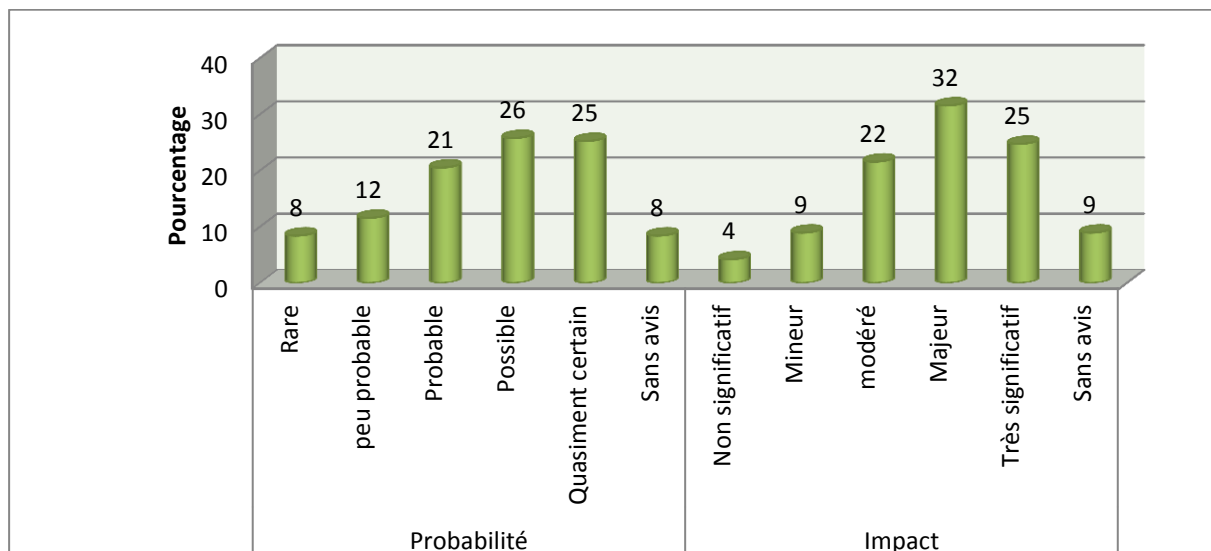


Figure 19. Répartition des réponses sur le trafic influence et la corruption des agents de l'Etat responsables de l'application des régulations REDD+

Plus de la moitié des personnes enquêtées soit 51% estiment possible et quasi certain que le risque d'influence et de corruption des acteurs puissants aux agents de l'Etat responsables de l'application des régulations REDD+ afin que ces dernières leur soient favorables. Quant à l'impact 25% ont estimé qu'il sera significatif et 32% pensent qu'il sera majeur.

**4.2.17. Probabilité et impact du détournement de droit de carbone d'une communauté au profit d'un porteur de projet, compagnies forestières ou élites locales**

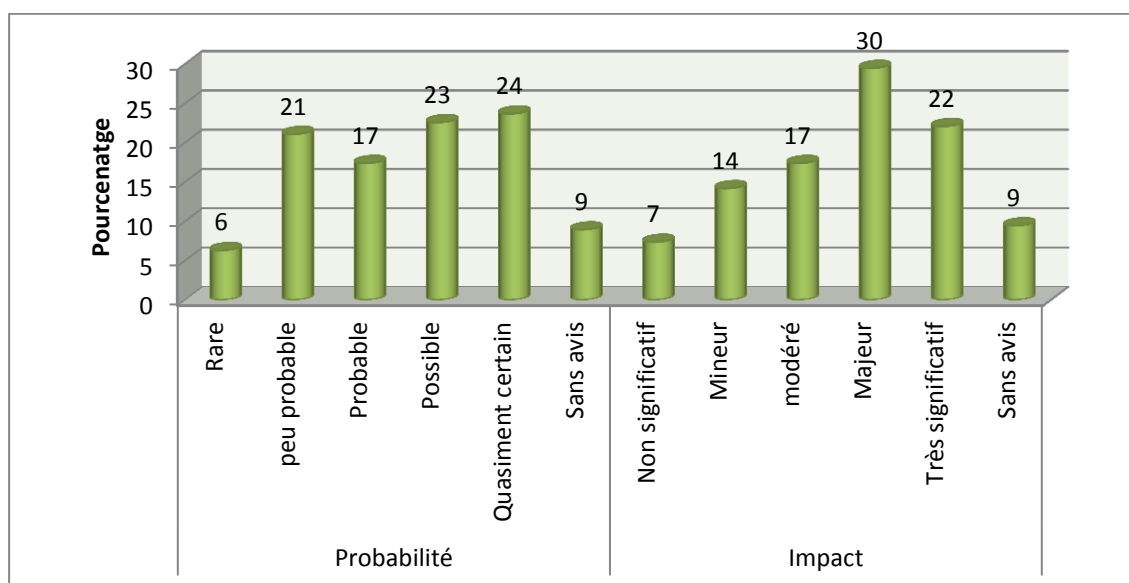


Figure 20. Répartition des réponses sur détournement de droit de carbone d'une communauté au profit d'un porteur de projet, compagnies forestières ou élites locales

De notre échantillon 24% des répondants sont quasiment certains que le fait susmentionné peut se produire et 23% estime qu'il est possible que ça se réalise ainsi. S'agissant de l'impact, 30% des personnes enquêtées affirment qu'il sera majeur et 22% pensent qu'il sera très significatif sur le processus REDD+ en RDC.

**4.2.18. Probabilité et impact de la corruption des agents de l'Etat pour enregistrer le droit de carbone au nom des personnes fictives**

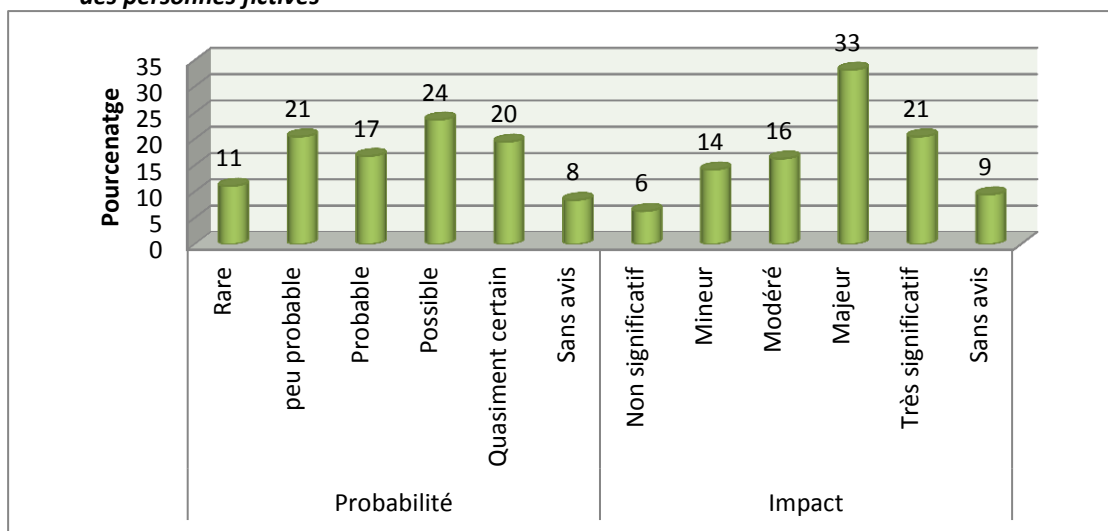


Figure 21. Répartition des réponses sur enregistrement du droit carbone au nom des personnes fictives

Les résultats de la figure 21 ci-dessus montrent que 20% des personnes sont quasiment certains que les agents de l'Etat peuvent être corrompus pour enregistrer le droit du carbone au nom des personnes fictives, alors que 24% pensent que c'est possible que ce fait se produise. Quant à l'impact, 21% des personnes estiment qu'il sera très significatif et 33% pensent qu'il sera majeur.

**4.2.19. Probabilité et impact de la falsification des rapports liés au niveau de référence par des agents de l'Etat corrompus par les porteurs des projets.**

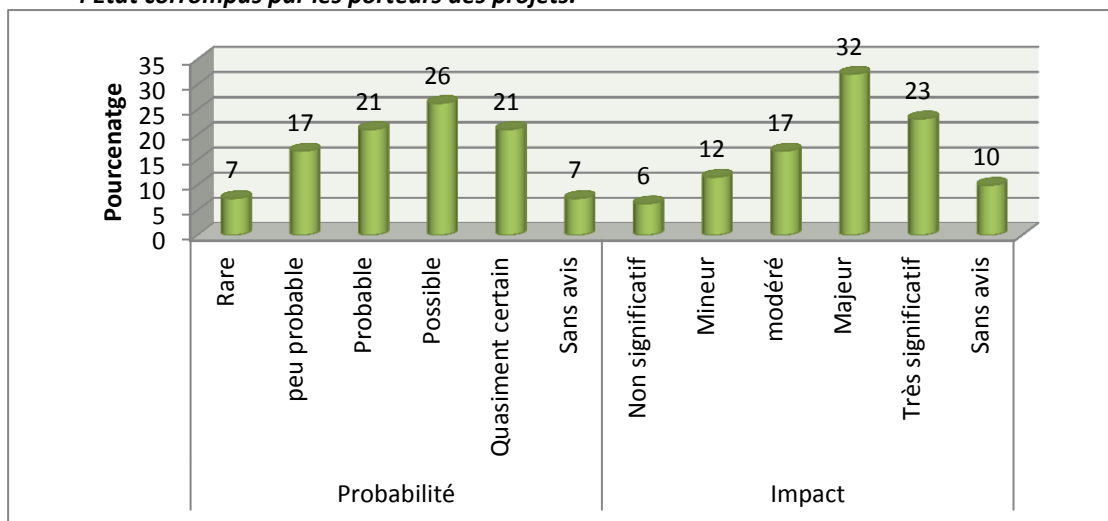
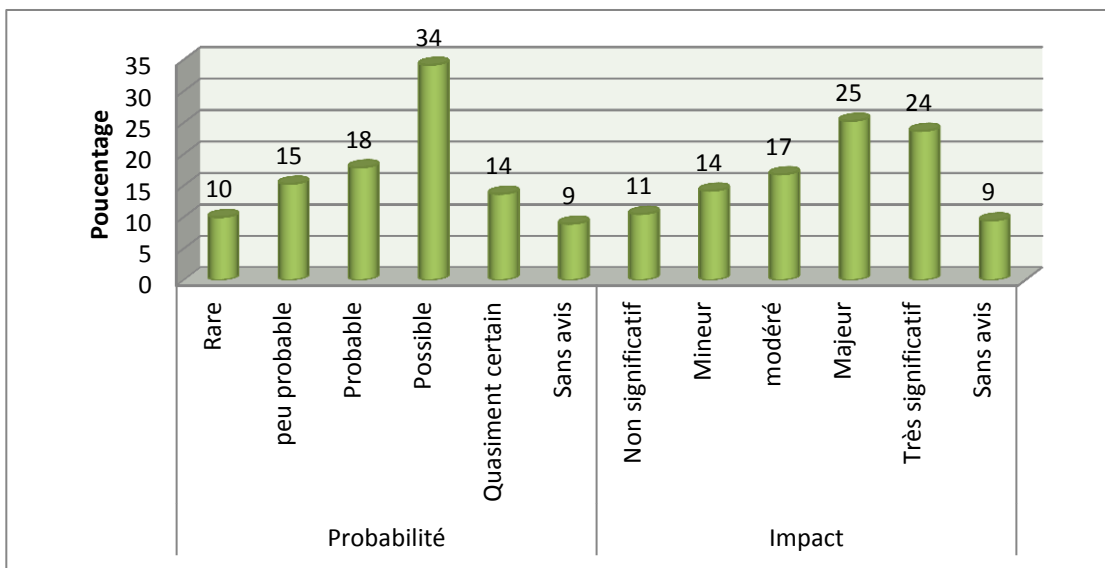


Figure 22. Répartition des réponses sur la falsification des données liées au niveau de référence.

Les résultats de terrain montrent que 21% des répondants sont quasi certains que la falsification des données liées au niveau de référence par les agents de l'Etat corrompus par les porteurs de projets REDD+ afin d'en tirer les revenus supplémentaires peut se produire et 26% pensent que c'est possible qu'une telle situation se produise. Quant à l'impact sur le processus, 23% pensent qu'il sera significatif et 32% estiment qu'il sera majeur.

**4.2.20. Probabilité et impact pour que les acteurs impliqués dans le MRV manipulent les données de manière à surestimer la réduction des émissions de carbone**



*Figure 23. Répartition des réponses sur la manipulation des données MRV de manière à surestimer la réduction des émissions de carbone*

La figure 23 nous renseigne que 14% des répondants pensent que la manipulation des données du MRV de manière à surestimer la réduction des émissions carbone est un scénario quasiment certain alors que 34% ont estimé que c'est un cas possible. Pour ce qui est de son impact dans le processus REDD+, 24% des répondants estiment qu'il sera significatif alors que 25% pensent qu'il sera majeur.

**4.2.21. Probabilité et impact de la définition les critères de partage des revenus de manière opaque afin d'exclure ceux qui devraient en bénéficier**

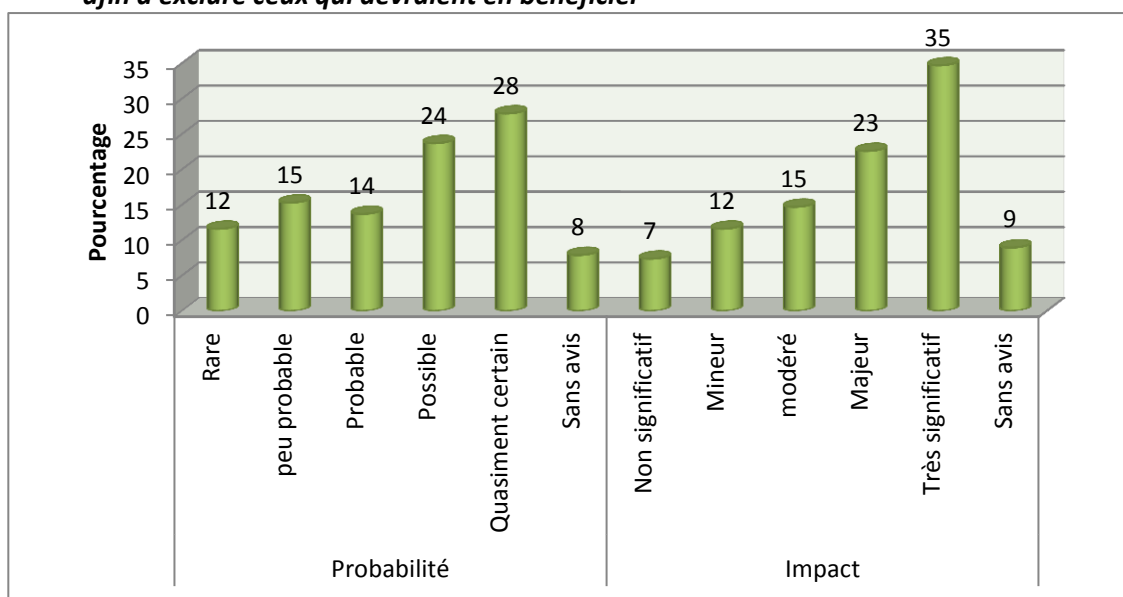


Figure 24. Répartition des réponses la définition des critères de partage des revenus issues des REDD+

Le scénario de la définition des critères de partage des revenus de manière opaque dans le but d'exclure les bénéficiaires de ceux-ci a été évalué comme quasiment certain par 28% des répondants, suivi 24% qui ont estimé que ce scénario est possible. Quant à son impact dans le processus REDD+, 35% des répondants ont estimé qu'il sera très significatif et 23% ont pensé que l'impact sera majeur.

**4.2.22. Probabilité et impact du détournement des fonds destinés aux bénéficiaires des crédits carbone**

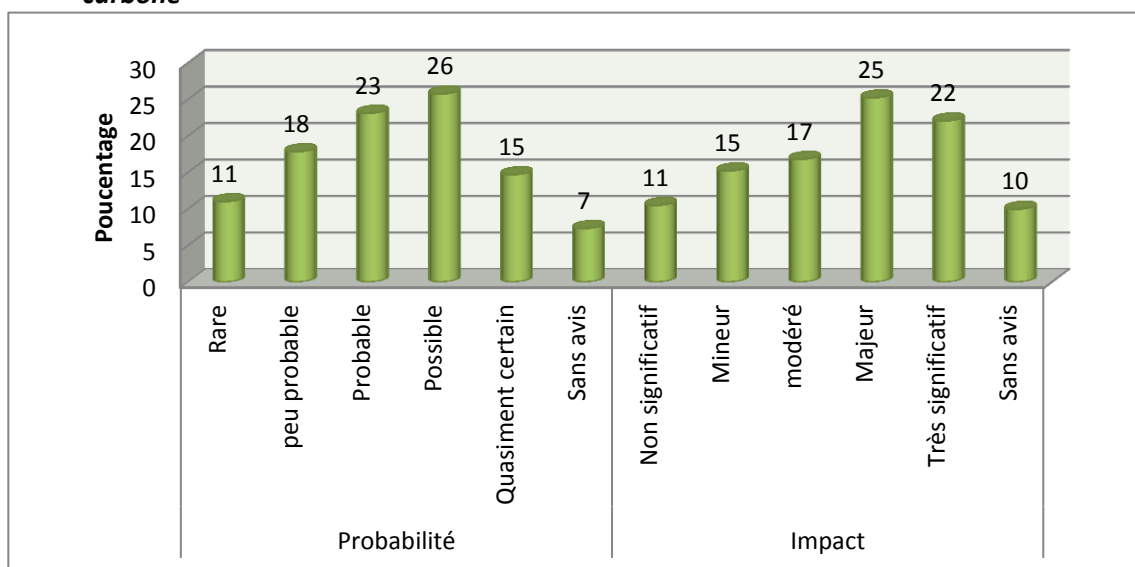
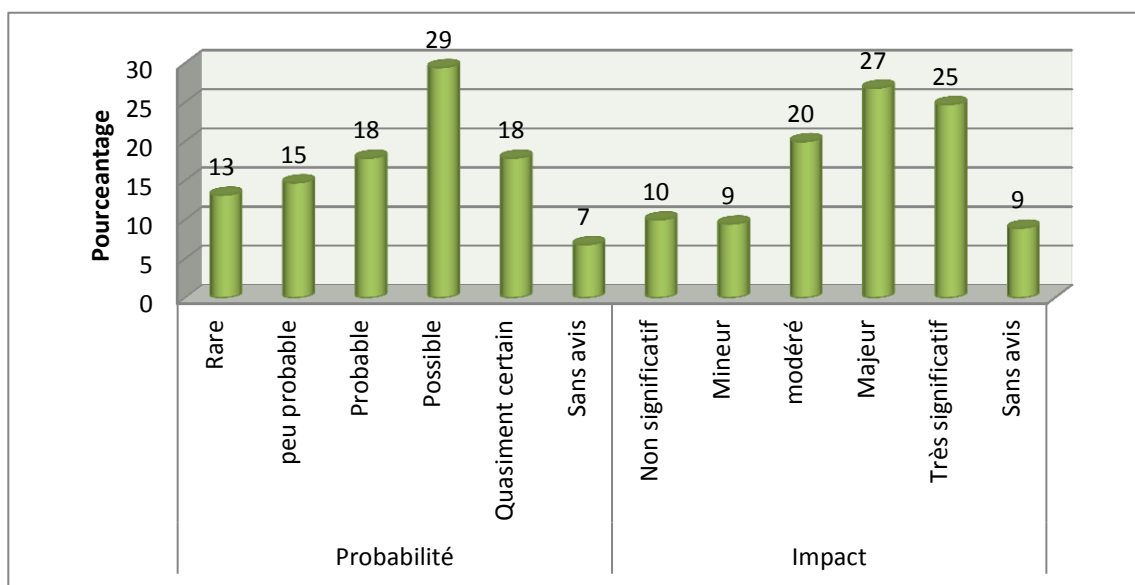


Figure 25. Répartition des sujets réponses détournement des fonds destinés aux bénéficiaires de crédit carbone



Il ressort de la figure 25 ci-dessus que 15% des répondants ont affirmé que le scénario de détournement des fonds destinés à payer les bénéficiaires de crédit carbone est quasiment certain et 26% ont affirmé que c'est possible. Les résultats des enquêtes ont montré que l'impact sera très significatif selon 22% des répondants et possible pour 25% des répondants.

**4.2.23. Probabilité et impact du détournement des fonds suite à la falsification des données liées à la distribution des fonds REDD+ aux bénéficiaires**



*Figure 26. Répartition des réponses sur le détournement des fonds suite à la falsification des données liées à la distribution des fonds REDD+ aux bénéficiaires*

Le scénario de détournement des fonds suite à la falsification des informations liées à la distribution des revenus REDD+ aux bénéficiaires a été qualifié de quasiment certain par 18% des répondants, et possible par 29% de ces derniers. L'impact de ce détournement serait très significatif selon 25% des répondants et il serait majeur selon 27% de cet échantillon.

**4.2.24. Probabilité et impact du manque de transparence, de la part des porteurs de projets REDD+, dans la diffusion des informations sur les revenus issus de la vente de crédits carbone**

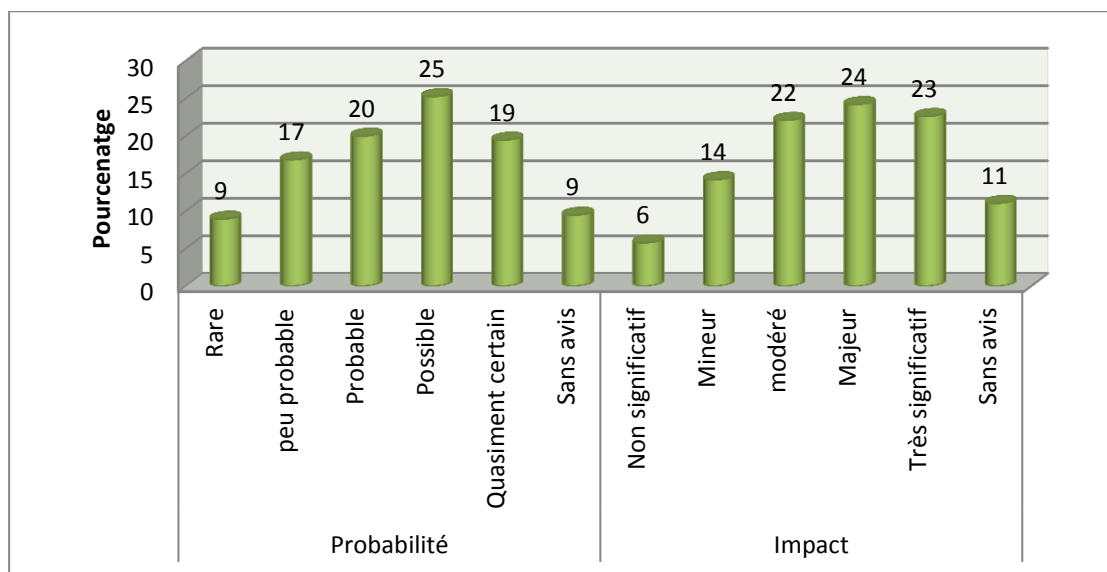


Figure 27. Répartition des réponses sur le manque de transparence sur la diffusion des informations les revenus issus de la vente de crédits carbone

Après la révision de la figure 27, on constate que 19% des répondants estiment que le manque de transparence dans la diffusion de la totalité du revenu issu de la vente de crédits carbone par le porteur de projets serait quasi certain, alors que 25% estiment qu'il serait possible. Quant à l'impact de ce risque, 23% de répondants ont estimé qu'il serait très significatif alors que 24% ont pensé que l'impact serait majeur.

**4.2.25. Probabilité et impact du clientélisme et pot-de-vin associés à l'acquisition de titre foncier ou ressources forestières suite aux spéculations financière sur le crédit carbone**

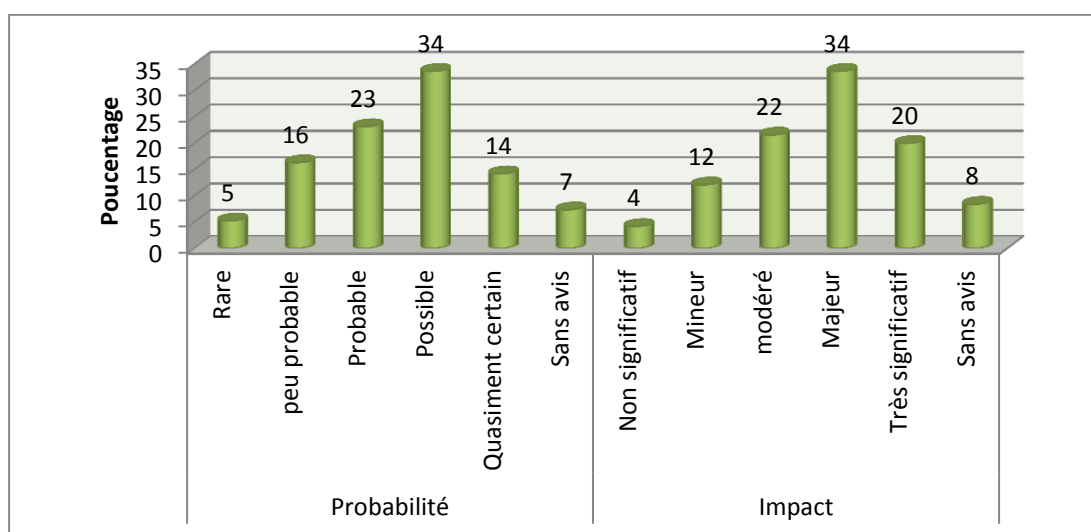
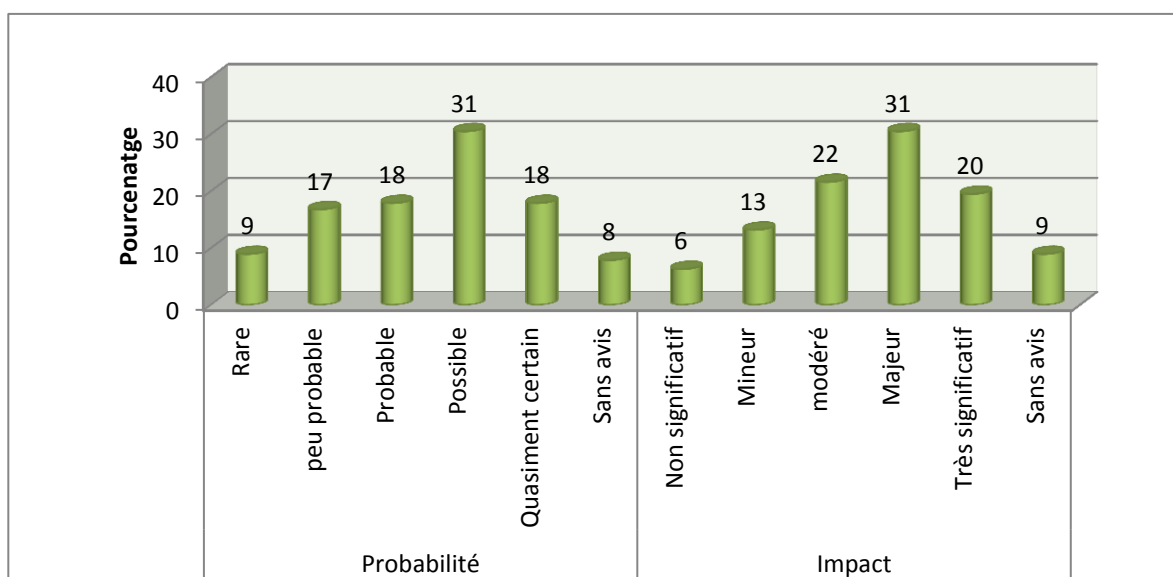


Figure 28. Répartition des réponses le clientélisme et pot-de-vin dans l'acquisition de titre foncier ou ressources forestières suite aux spéculations financière sur le crédit carbone

L'analyse de la figure 28 illustre 34% de l'échantillon pensent que le clientélisme et le pot-de-vin associés à l'acquisition de titre foncier ou ressources forestières suite aux spéculations financières sur le crédit carbone serait possible et 14% de l'échantillon sont quasiment certain que ce scénario peut se produire. Respectivement 20 et 34% affirment que l'impact serait très significatif et majeur.

**4.2.26. Probabilité et impact de la définition du modèle de distribution des bénéfices favorisant un certain groupe des personnes en particulier**



*Figure 29. Distribution des réponses sur la définition du modèle de distribution des bénéfices favorisant un certain groupe des personnes en particulier*

Il ressort de la figure 29 ci-dessus que 18% des enquêtés affirment qu'ils sont quasiment certain que les porteurs de projet peuvent intentionnellement définir le modèle de distribution des bénéfices favorisant un certain groupe particulier; et 31% estiment que ce scénario serait possible. Quant à l'impact sur le processus REDD+, 20% affirment qu'il serait très significatif et 31% estime qu'il serait majeur.

**4.2.27. Probabilité et impact pour que les élites d'une communauté en collaboration avec le porteur de projet pour détourner les bénéfices auxquels cette communauté a droit**

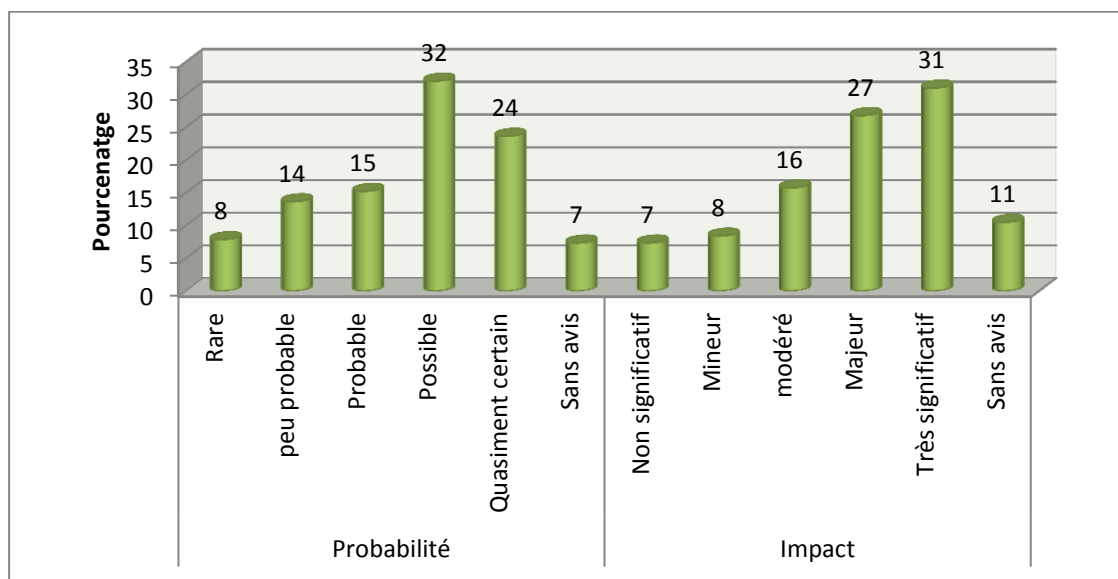


Figure 30. Distribution des réponses sur le détournement des bénéfices d'une communauté par les élites en collaboration avec le porteur de projet.

L'examen de la figure 30 montre que 24% des personnes interrogées affirment qu'ils sont quasiment certains que les élites d'une communauté peuvent collaborer avec le porteur de projet afin de détourner les bénéfices REDD+ auxquels cette communauté a droit. De même 32% des interrogées estiment qu'il est possible que ce scénario se produise. L'impact de ce risque serait très significatif selon 31% des répondants et 27% de ces derniers estiment que l'impact serait majeur.

**4.2.28. Probabilité et impact trafic d'influence et corruption des juges en charge d'un conflit lié à l'expropriation de la terre ou de la forêt**

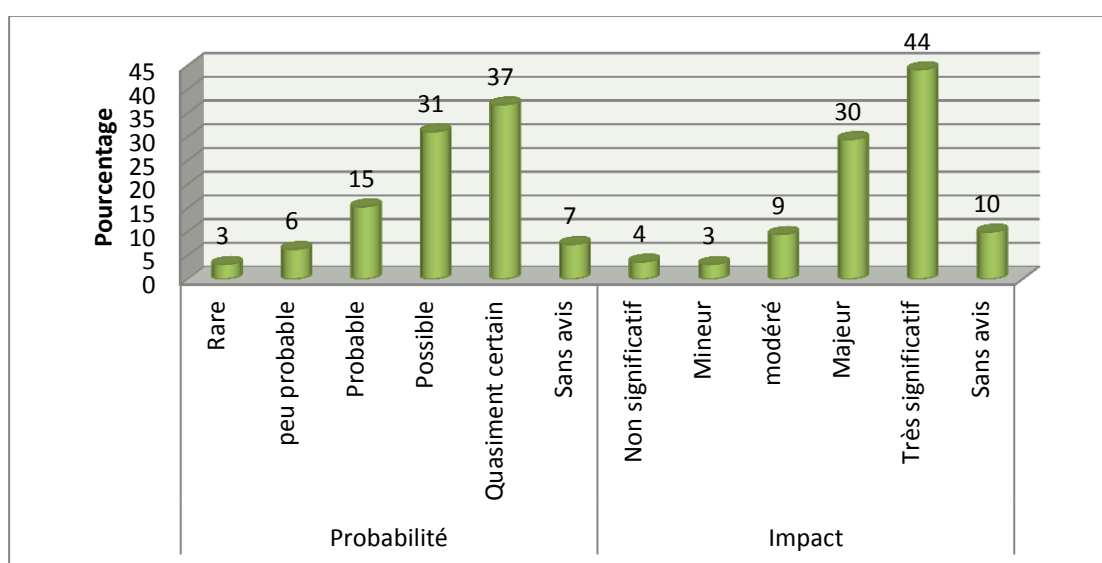
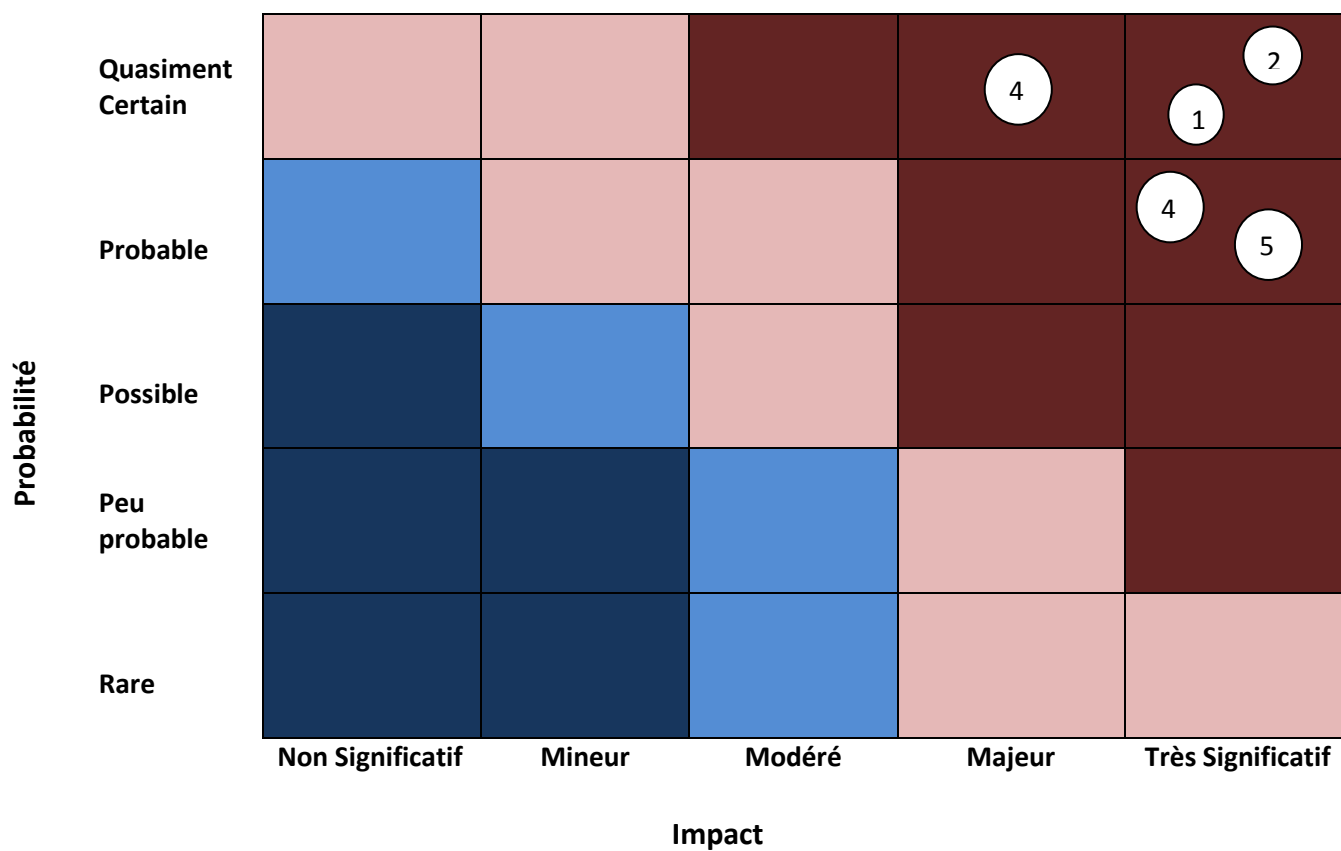


Figure 31. Distribution des réponses sur le trafic d'influence et corruption dans le système judiciaire

L'analyse de la figure 31 nous renseigne un manque de confiance dans le système judiciaire congolais. Il ressort que 37% des répondants sont quasiment certains que le trafic d'influence et corruption des juges en charge d'un conflit lié à l'expropriation de la terre ou de la forêt est un scénario qui pourrait se produire. De même 31% des répondants estiment que ce scénario est possible. Pour ce qui concerne l'impact de ce risque dans le processus REDD+, 44% estiment qu'il serait très significatif et 30% pensent qu'il serait majeur.

## V. Cartographie de cinq premiers risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC <sup>(8)</sup>



■ Mineur

■ Elevé

○ Risque Net

■ Modéré

■ Critique

Les Cinq premiers risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC

(1) Pot-de- vin

(2) Trafic d'influence

(3) Petite corruption

(4) Détournement

(5) Fraude

<sup>8</sup> Cartographie adaptée du Model KPMG, Audit Committee Institute. Outil 7 : Exemple de cartographie des risques 2012 [www.audit-committee-institute.fr](http://www.audit-committee-institute.fr)

## VI. Conclusion

L'atelier sur l'analyse des risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC a réuni plus de 50 participants représentant toutes les parties prenantes dans le processus REDD. Pendant deux jours, les participants se sont attelés à analyser les éléments de la reddition des comptes (les engagements internationaux, le cadre institutionnel, le cadre légal, la gestion des fonds, la reddition des comptes, la transparence et accès à l'information ainsi que la gestion des plaintes et application de la justice) et à identifier les stratégies de lutte contre la corruption. L'analyse des résultats de l'enquête et des discussions en groupes ont permis d'identifier les cinq premiers risques de corruption suivants:

(1) **Le pot-de-vin** qui peut se manifester à travers : (i) le monnayage des services liés à l'attribution des titres fonciers, d'exploitation forestière ainsi que dans le fonctionnement du système judiciaire; (ii) l'acceptation des faux documents portant sur les titres des propriétés foncières, l'exploitation forestière ou droit de carbone.

(2) **Le trafic d'influence** par l'implication des autorités politiques et officiers militaires dans l'exploitation illégale de bois ainsi la pression qu'ils exercent sur le système judiciaire.

(3) **La petite corruption** dans le secteur forestier on observe cette pratique dans l'obtention des documents liés à une concession forestière ou tout autre service administratif supposé être gratuit.

(4) **Le détournement** peut se réaliser par : (i) la falsification des rapports liés au niveau de réduction des émissions afin d'en tirer les revenus supplémentaires, (ii) la désaffectation des revenus du crédit carbone destinés aux populations autochtones, (iii) la manipulation des données par les acteurs impliqués dans le MRV de manière à surestimer la réduction des émissions carbonées, (iv) la présentation opaque des critères de partage de revenus en vue d'exclure les bénéficiaire.

(5) **La fraude** liée à la falsification des données sur partage des bénéfices et aux informations relatives au processus MRV.

Il a été noté que ces risques sont réels et constituent un vrai goulot d'étranglement du processus REDD+ en RDC. Il est important de préciser aussi que les causes de cette situation ont été identifiées notamment : la mauvaise gouvernance, la dégradation des conditions de vie de la population et l'impunité. La lutte contre la corruption dans le processus REDD+ ne peut pas s'écarter de la lutte contre la corruption dans tous les secteurs de la vie nationale. Pour ce faire, quelques stratégies de réduction de la corruption ont été proposées; cependant elles ne peuvent réussir qu'avec une volonté politique et un engagement de tous les décideurs pour l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la corruption sans laquelle tous les efforts consentis au niveau sectoriel tel que la REDD ne pourront réunir.

## VII. Recommandations

Après avoir, pendant deux jours, analysé les résultats de l'enquête et les éléments de la transparence et reddition des comptes (les engagements internationaux, les cadres institutionnel et légal, la gestion des fonds, la reddition des comptes, la transparence et l'accès à l'information ainsi que les plaintes et application de la justice) en rapport au processus REDD+ en RDC, les participants à l'atelier ont fait les constats suivants :

- La RDC a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'est engagé aux différentes conventions internationales dans la lutte contre la corruption (SADC, UA) mais la mise en application réelle pose problème;
- Le processus REDD+ étant dans ses débuts en RDC, il y a encore beaucoup d'autres aspects qui méritent d'être clarifiés afin d'adopter des stratégies claires et spécifiques à de lutte contre la corruption dans ce processus;
- Les informations sur la gestion du budget dans le secteur forestier sont disponibles mais pas assez fiables, ce qui peut poser un problème de transparence dans la conduite du processus REDD+ en cours ;
- Les lois qui définissent clairement l'autorité, les rôles et les responsabilités pour la collecte et l'utilisation des fonds publics dans les secteurs lié à la REDD+ ne sont pas encore opérationnelles ;
- Il n'existe pas encore un système pour mesurer la performance des services ministériels en charge de la REDD+ en termes de transparence et de responsabilité mais par contre, le Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) de la Société Civile agit a travers des plaidoyers et lobbying, en faveur des communautés et Peuples Autochtones;
- Le système judiciaire congolais est dysfonctionnel et caractérisé par l'impunité ; ce qui a réduit la confiance que la population est supposée avoir la justice.

De ce qui précède, les constats observés ci- haut, justifient la nécessité des actions suivantes :

### **A Court Terme :**

1. Créer des cellules de lutte contre la corruption dans les Ministères et agences gouvernementales impliqués dans le processus REDD+ en RDC ;
2. Améliorer les conditions de vie des agents de l'administration publique en général et ceux chargés de la gestion du processus REDD+ en particulier, afin de ne pas les exposés aux avances et tentatives de corruption de toute sorte;



3. Renforcer les capacités de la composante IEC de la CNREDD pour mettre en place des canaux de communication afin de capitaliser sur les stratégies de lutte contre la corruption dans le processus;

**A Moyen Terme :**

4. Finaliser du projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption soumis au gouvernement depuis Octobre 2010 ;
5. D'adopter la loi modificative à la loi pénale: assortir des sanctions contre le pot-de-vin, le trafic d'influence, la petite corruption, détournement et abus des biens publics, et fraude ; surtout dans le secteur forestier ;
6. Harmoniser la loi forestière et autres lois affectant le secteur forestier afin d'introduire des dispositions nécessaires aux risques de corruption liés au processus REDD+ ;

**A Long Terme :**

7. Harmoniser la collaboration entre les chefs coutumiers et l'Etat dans l'attribution des titres d'exploitation forestière et titres fonciers afin d'assurer un bon aménagement du territoire pour la mise en œuvre des projets REDD+;
8. Mener des consultations avec les porteurs des projets REDD+ en vue d'intégrer dans une vision globale, non seulement le besoin de faire des bénéfices suite la vente des crédits carbone, mais également le souci de diminuer les émissions des GES tout en améliorant les conditions de vie des populations dépendantes des ressources forestières ;
9. Renforcer les capacités des institutions de régulation et de lutte contre la corruption (CENAREF, Cour des comptes) en les dotant des moyens financiers, matériels et humains pour assurer l'autonomie dans l'exercice de leur mission ;
10. Initier la réforme du système judiciaire congolais afin de le rendre indépendant de toute influence politique ou militaire.

## Annexe I : Feuille de Route de l'atelier

N0	Type de corruption	Acteurs impliqués	Principes/ Mesures de réduction
01	Pot de vin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs politiques</li> <li>• Agents &amp; cadres administration publique</li> <li>• Opérateurs Société Civile</li> <li>• Opérateurs économiques</li> <li>• Autorités Coutumières</li> <li>• Citoyens ordinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indépendance/</b> renforcement de la sanction</li> <li>• <b>Impartialité/</b> renforcement de la déontologie</li> <li>• <b>Transparence/</b> mise en place mécanisme de contrôle</li> <li>• <b>Flexibilité/</b> Promotion de l'équité</li> <li>• <b>Professionnalisme/</b> Promotion de la déontologie</li> </ul>
02	Trafic d'influence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs politiques</li> <li>• Agents &amp; cadres administration publique</li> <li>• Opérateurs Société Civile</li> <li>• Opérateurs économiques</li> <li>• Autorités Coutumières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indépendance/</b> renforcement de la sanction</li> <li>• <b>Impartialité/</b> renforcement de la déontologie</li> <li>• <b>Transparence/</b> mise en place mécanisme de contrôle</li> <li>• <b>Flexibilité/</b> Promotion de l'équité</li> <li>• <b>Professionnalisme/</b> Promotion de la déontologie</li> </ul>
03	Petite corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs politiques</li> <li>• Agents &amp; cadres administration publique</li> <li>• Opérateurs Société Civile</li> <li>• Opérateurs économiques</li> <li>• Autorités Coutumières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indépendance/</b> renforcement de la sanction</li> <li>• <b>Impartialité/</b> renforcement de la déontologie</li> <li>• <b>Transparence/</b> mise en place mécanisme de contrôle</li> <li>• <b>Flexibilité/</b> Promotion de l'équité</li> <li>• <b>Professionnalisme/</b> Promotion de la déontologie</li> </ul>
04	Détournement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateurs politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indépendance/</b> renforcement de la</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents &amp; cadres administration publique</li> <li>• Operateurs Société Civile</li> <li>• Operateurs économiques</li> <li>• Autorités Coutumières</li> </ul>	<p>sanction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Impartialité/</b> renforcement de la déontologie</li> <li>• <b>Transparence/</b> mise en place mécanisme de contrôle</li> <li>• <b>Flexibilité/</b> Promotion de l'équité</li> <li>• <b>Professionnalisme/</b> Promotion de la déontologie</li> </ul>
05	Fraude	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Operateurs politiques</li> <li>• Agents &amp; cadres administration publique</li> <li>• Operateurs Société Civile</li> <li>• Operateurs économiques</li> <li>• Autorités Coutumières</li> <li>• Citoyens ordinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indépendance/</b> renforcement de la sanction</li> <li>• <b>Impartialité/</b> renforcement de la déontologie</li> <li>• <b>Transparence/</b> mise en place mécanisme de contrôle</li> <li>• <b>Flexibilité/</b> Promotion de l'équité</li> <li>• <b>Professionnalisme/</b> Promotion de la déontologie</li> </ul>

## Annexe II : Questionnaire d'enquête

**UN-REDD**  
PROGRAMME

The United Nations Collaborative Programme  
on Reducing Emissions from Deforestation and  
Forest Degradation in Developing Countries



N° :

Date :



### EVALUATION DES RISQUES DE CORRUPTION DANS LE PROCESSUS REDD+ EN RDC

Monsieur, Madame,

La réussite du processus REDD+ en RDC est confrontée à des nombreux défis, notamment ceux liés à la corruption. Afin de nous permettre d'identifier les axes prioritaires d'intervention pour lutter contre la corruption dans le processus REDD+, nous vous prions de répondre aux questions suivantes. Notez que cette enquête s'effectue dans l'anonymat absolu et vos réponses ne seront utilisées que pour les besoins de l'analyse de cette problématique lors de l'atelier que la Coordination Nationale REDD organise du 27 au 28 Décembre 2012.

Merci de votre collaboration !

#### QUESTIONNAIRE

##### **1. Votre âge groupe**

- |                |                |                   |
|----------------|----------------|-------------------|
| a) 20 – 30 ans | b) 30 – 40 ans |                   |
| c) 40 – 50 ans | d) 50 – 60 ans | e) Plus de 60 ans |

##### **2. Votre genre**

- |          |          |
|----------|----------|
| a) Homme | b) Femme |
|----------|----------|

##### **3. Votre organisation**

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| a) Société Civile              | b) Agence des Nations Unies |
| c) Agence Gouvernementale      | d) Secteur Privé            |
| e) Autre (spécifiez, SVP)..... |                             |

**3. Quelle est la probabilité que les faits suivants se produisent en RDC et leur impact sur le processus REDD+ en RDC ?**

Probabilité		Impact	
1	Rare	1	Non Significatif
2	Peu Probable	2	Mineur
3	Probable	3	Modéré
4	Possible	4	Majeur
5	Quasiment certain	5	Très Significatif

**Répondez aux sous questions suivantes, en se référant à l'échelle des réponses repris dans le tableau ci-haut**

*(Probabilité : 1 à 5, 1 étant rare et 5 quasiment certain, Impact 1 à 5, 1 étant non significatif et 5 Très significatif)*

1. Trafic d'influence des cadres politiques et haut officiers militaires dans l'exploitation illégale de bois en RDC.

Probabilité	Impact

2. Pot-de-vin dans l'attribution des titres d'exploitation forestière et le non-respect des procédures légales.

Probabilité	Impact

3. Collision entre l'autorité coutumière et l'Etat sur le droit foncier

Probabilité	Impact

4. L'exploitation du manque d'harmonisation du cadre juridique gouvernant le secteur forestier (codes: forestier, minier, agricole, foncier, etc.) par les acteurs corrompus à leur profit personnel.

Probabilité	Impact

5. Pot-de-vin dans l'attribution des titres fonciers occasionnant la superposition dans l'aménagement du territoire - permis d'exploitation minière et forestière attribués au même endroit

Probabilité	Impact

6. Pot-de-vin et trafic d'influence dans le fonctionnement du système judiciaire

Probabilité	Impact

7. Manque des capacités et clientélisme des institutions de régulation dans l'exercice de leur mission (CENAREF, Cour des comptes, etc)

Probabilité	Impact

8. Faiblesse des institutions financière à traquer l'origine de l'argent investi dans différents projets (Risque de blanchissement d'argent)

Probabilité	Impact

9. Les personnes influentes interfèrent au moyen de pot-de-vin, trafic d'influence et népotisme dans le développement du cadre général de la REDD+ pour qu'elles en bénéficient au maximum

Probabilité	Impact

10. Les acteurs puissants influencent l'obtention frauduleuse des licences d'exploitation forestière, titres fonciers ou droits de carbone.

Probabilité	Impact

11. Les compagnies d'exploitations forestières font exclure par des moyens indus (pot de vin, pressions sur les politiques etc) dans le plan de conservation les étendues de forêts de grande valeur en bois afin d'en bénéficier au maximum.

Probabilité	Impact

12. Les élites politiques exercent une influence pour lier le droit carbone au droit de propriété de l'Etat sur les forêts.

Probabilité	Impact

13. Délocalisation d'une pauvre communauté sans influence afin de s'approprier de ses terres en vue des projets REDD+

Probabilité	Impact

14. Les porteurs des projets ou groupes d'intérêts corrompent les agents de l'Etat pour s'assurer que leur terrain est localisé ou exclus dans le plan d'aménagement REDD+

Probabilité	Impact

15. L'élite politique en collaboration avec le porteur de projet s'accordent à déformer les circonstances nationales de manière à favoriser un certain types d'activités au profit de l'autre (par exemple: reboisement vs conservation)

Probabilité	Impact

16. Les acteurs puissants influencent et corrompent les agents de l'Etat responsables de l'application des réglementations REDD+ afin que ces dernières leur soient favorables

Probabilité	Impact

17. Le porteur de projet, compagnies forestières ou élites locales corrompent les agents de l'Etat pour enregistrer le droit de carbone sur un terrain particulier en leur nom au lieu de celui de la communauté.

Probabilité	Impact

18. Corruption des agents de l'Etat pour enregistrer le droit de carbone au nom des personnes fictives

Probabilité	Impact

19. Les porteurs des projets essayent de corrompre les agents de l'Etat pour falsifier les rapports liés à niveau de réduction des émissions afin d'en tirer les revenus supplémentaires.

Probabilité	Impact

20. Les acteurs impliqués dans le MRV manipulent les données de manière à surestimer la déduction des émissions de carbone

Probabilité	Impact

21. Les critères de partage des revenus sont définis de manière opaque afin d'exclure ceux qui devraient en bénéficier

Probabilité	Impact

22. Les personnes responsables du paiement REDD+ détournent des fonds destinés à payer les bénéficiaires de crédit carbone

Probabilité	Impact

23. Les agents de l'administration publique falsifient les informations liées à la distribution des revenus REDD+ aux bénéficiaires afin de détourner les fonds

Probabilité	Impact

24. Le porteur de projets refuse d'informer les parties prenantes de la totalité du revenu issu de la vente de crédits carbone

Probabilité	Impact

25. Clientélisme et pot-de-vin associés à l'acquisition de titre foncier ou ressources forestières suite aux spéculations financière sur le crédit carbone

Probabilité	Impact

26. Le porteur de projet intentionnellement définit le modèle de distribution des bénéfices favorisant un certain groupe des personnes en particulier

Probabilité	Impact

27. Les élites d'une communauté en collaboration avec le porteur de projet détournent les bénéfices auxquels cette communauté a droit

Probabilité	Impact

28. Les personnes influentes corrompent ou influencent le juge en charge d'un conflit lié à l'expropriation de la terre

Probabilité	Impact



### Annexe III: Volontaires Groupe d'Appui à la Gouvernance REDD

1	<b>Ir. Guy LANDU BIKEMBO</b>	CT.13 Bonne gouvernance, efficacité publique et lutte contre l'illégalité
2	<b>Me. Dieudonné MULEPU</b>	CT.13 Bonne gouvernance, efficacité publique et lutte contre l'illégalité
3	<b>Prince MASENGO</b>	CAFISCO/GTCR/ CT2
4	<b>Abraham ITSHUDU</b>	Direction de la gestion forestière/MECNET
5	<b>Aime Bakila</b>	CT.13 Bonne gouvernance, efficacité publique et lutte contre l'illégalité
6	<b>Alex YENGE BOMBA</b>	Rapporteur Adjoint / Membre du CT11 (micro-zonage Harmonisation et Sécurisation Foncière)
7	<b>Louis Marie ATUNDU</b>	GTCR/BIO-CONGO, Société Civile

## Annexe IV : Liste des participants à l'atelier

N°	NOMS	INSTITUTION/STRUCTURE
<b>MINISTERES IMPLIQUÉS DANS LA REDD+</b>		
1	Benjamin TOIRAMBE	Direction du Développement Durable/MECNET
2	Nicky KINGUNIA INEET	Direction du Développement Durable/MECNET
3	Gilbert KAPONGU LUKANDA	Ministère de l'Agriculture
4	Serge KOLA	Minsitère des Finances
5	Frédéric DJENGO BOSULU	DGF/MECNET
6	Jean OKITAPANGO	Ministère de l'économie et commerce
7	Albert BUMBA KATOLO	Ministère de l'Agriculture
8	Célestin KAZADI KABWE	Ministère de l'Aménagement du Territoire
9	KAKASSA NSEL	Ministère de l'Agriculture
10	Albert MUAMBA MBUYI	Ministère de l'Agriculture
12	Désiré YALULU	Agriculture et Développement Rural
13	Vivianne BINTU	Ministère des Mines
14	Yvon TSHILUMBA	Ministère de l'Aménagement du Territoire
15	Ferdinand BADILA LUWILAMO	Ressources Hydroliques et Electricité
16	Félicien MULENDA	Ministère des Finances
17	Constant KOKO MUDEKEREZA	Ministère du Budget
<b>MEMBRES DU COMITE NATIONAL REDD</b>		
18	Freddy LUSAMBULU LWAKAMONA	Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières
<b>MEMBRES DU COMITE INTERMINISTERIEL</b>		
19	Viviane BINTU NYEMBO	Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat
20	Désiré BUJIRIRI	Plan et Suivi de mise en œuvre de la Révolution de la Modernité
21	Andy LUVWEZO MAKIONA	Affaires Foncières
<b>ONGs NATIONALES ET INTERNATIONALES</b>		
22	Prof.Félicien KABAMBA	GTCR
23	Me.Roger MUCHUBA	GTCR
24	Christian MABITA MAFUTA	JURISTRAL
25	Dieumerici KALOJO LOBOJA	UDME
26	Saint Germain EBENGO	Ami du Peuple
27	Justin KIFUTA	CEIDA
28	Alphonse LONGBANGO	GTCR/CODHOD
29	Espoir TSHAKOMA	GTCR

30	Basile MANGEBE	EPAD
31	CHIMITA MELEBO	AFPA
32	MAROY	GTCR
33	Henri YALOWANDO	DGPA
34	Jean Luc LIKILO BOSONGOSONGO	Village Suisse/CIFDAID
35	Stephie ILUNGA	AVILD
36	Chouchouna LOSALE	GTCR
37	KODI MUZONG	CHATHAN HOUSE UK
38	Arthur CITEYA KOLAME	JUSTICE
39	KASONGO ALAIN	INFO ENVIRONMENT
40	Edouard MUMPONGA	CS REDD+
41	Rigobert MULA	CS REDD+
42	Guy LYAKI	ADPE
43	Francis HANNAWAY	CTIDD-UK
44	NELLA ALEMBA	CAPID
45	Claude EFONGO	GTCT/AMICO
46	Dorothée LISENGA	REPALEF
47	Néné MAINZANA	RCEN
48	Kapupu Diwa MUTIMANWA	UNAPYCO/ Peuples Autochtones
49	JUVIN AKIAK	Greenpeace
<b>COORDINATIONS THEMATIQUES</b>		
50	François-Cyril NTEDIKA	CT.13/Inspecteur/MECNT
51	NTEDIKA DI MWELA	CT.13
52	Keddy BOSULU	CT.12/REPALEF
53	Georges MULUMBA MUTEBA	CT. 7/ MIN RHE
54	Major Victor MASANDI	T.13/Ministère de la défense nationale et des anciens combattants
55	Raphael MBOYO BIKOPO	CIDB/CT12
56	Bernard SESE	GTS/Environment/CT.13
57	Dr.Celestin KAZADI	CT.16/Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
58	Jacques YULA LOKANGU	CT.16/GTCR
<b>PORTEURS DES PROJETS</b>		
59	Joelle MUKUNGU	OCEAN
60	Prof.Raymond LUMBUENAMO	WWF
61	Raphaël SASSA NZILA	NOVACEL
62	Benoit KISUKI	"CONSERVATION INTERNATIONAL", CI
<b>SECTEUR PRIVE</b>		
63	Delphin MALENGE	SATELL
64	Christelle MPUTU	FEC

<b>PNUD</b>		
65	Idesbald Chinamula	Unite Lutte contre la pauvreté/PNUD
66	Jean Claude Kessous	Gouvernance
<b>CN-REDD</b>		
67	Léo KANU MBUZI	Coordonnateur Décentralisation
68	Victor KABENGELE	Coordonnateur National de la CN REDD
69	Cléo MASHINI MWATHA	Composante II
70	ASSANI HASSA	Point Focal Kinshasa
71	Raoul KAMANDA	Composante I
<b>TOTAL : 71 PERSONNES</b>		
<b>LES FACILITATEURS/TRAVAIL EN GROUPES</b>		
72	Xavier Ndona	Conseiller Technique UN REDD- Responsable de l'activité
73	Ir. Guy LANDU BIKEMBO	CT.13 Bonne gouvernance, efficacité publique
74	Dieudonné MULEPU	CT.13 Bonne gouvernance, efficacité publique
75	Alex YENGE BOMBA	CT11 micro-zonage Harmonisation
76	Aime Bakila	CT.13 Bonne gouvernance, efficacité publique
77	Prince MASENGO	CAFISCO/GTCR/ CT2
78	Abraham ITSHUDU	Direction de la gestion forestière/MECNET
79	Louis Marie ATUNDU	GTCR/BIO-CONGO, Société Civile

Lundi 07 Janvier 2013

### Clôture d'un atelier sur la corruption

# Le SG Vincent Kasulu Seya Makonga : « La corruption, ce mal qui nous décime »

La corruption est un mal qui nous décime, a déclaré M. Vincent Kasulu Seya Makonga, secrétaire général au Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature, à la clôture de l'atelier sur l'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC dans la salle Arche de la Clinique Ngaliema à Kinshasa-Gombe du 27 au 28 décembre 2012.

Le secrétaire général Vincent Kasulu Seya Makonga a, en outre, rappelé les objectifs de cet atelier qui sont, entre autres :

- 1 faire participer toutes les parties prenantes dans la construction de la cartographie des risques de corruption dans les différentes phases des

- activités REDD+ ;
- 2 Identifier les risques de corruption, analyser leur probabilité et impact dans le processus REDD+ ;
- 3 Identifier les acteurs du changement dans la lutte contre la corruption ;
- 4 élaborer la feuille de route des activités prioritaires à mener sur terrain.

Auparavant le coordinateur du REDD+, M. Victor Kabengele Wa Kadila avait souligné l'importance de cet atelier qui a connu la participation des invités venus des institutions différentes ; notamment les Ministères impliqués dans le REDD+, les membres du comité national, les membres du Comité interministériel, de la Société

civile, nationale et internationale, des secteurs privés, de la BAD, du PNUD, etc. Au cours de ces travaux de deux jours, les participants ont été répartis en quatre groupes, ont dégagé les causes de la corruption et les pistes de solution pour en éradiquer ; notamment les mauvaises conditions de vie, les salaires insignifiants, le trafic d'influence, le népotisme, entre autres !

Dans le volet prévention, le plan d'action de lutte contre la corruption (PALC- REDD) a été élaboré afin de réduire les risques de corruptions, notamment ceux liés au détournement de fonds, à l'attribution illégale de droits de terre, à la manipulation des

résultats des émissions de carbone, au double comptage de crédit carbone, au partage des bénéfices, etc.

Les objectifs spécifiques du PALC- REDD+ (plan d'action de lutte contre corruption), sont entre autres - Prévenir les cas de corruption et détournement de fonds REDD ;

- Harmoniser les cadres juridiques affectant les activités REDD ;
- Promouvoir la transparence et la reddition des comptes dans le développement et la mise en œuvre des projets REDD ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines gouvernant ce processus.

Pour atteindre ces objectifs précités, le PALC- REDD s'articule autour de

quatre axes d'interventions stratégiques ; à savoir :

- Communication et sensibilisation,
- Clarification du cadre juridique,
- Transparence dans la mise en œuvre des projets REDD et
- Mécanisme de gestion des plaintes, dénonciation et sanctions.

L'atelier a aussi mis en exergue les différentes formes de corruption qui sont, entre autres, le pot-de-vin, le copinage et le clientélisme, le détournement, l'extorsion de fonds, la fraude, le népotisme, le patronage ou « parrainage », la grande corruption, le trafic d'influence, la corruption politique, la capture de l'Etat, etc.

Paul Elonga

# Processus REDD + en RDC Renforcement de la lutte contre la corruption

## \* Surtout dans le secteur environnemental

La République Démocratique du Congo se trouve pratiquement engagée dans le processus de lutte (ou de réduction) de la corruption. Cette attitude a été rappelée lors de l'atelier déroulé du 27 au 28 décembre 2012, dans la salle Arche de la Clinique Ngaliema, à la Gombe.

Cet atelier voulu d'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD+ en RDC a incité l'ex-

pert du PNUD, M. Jean-Claude Kessous d'être d'un avis certain. Celui d'être certain qu'il faut arriver à créer des agences nationales de lutte contre la corruption en RDC.

Tout comme l'un des exposants du jour, le professeur Kodi Muzong (de Chantam House, au Royaume-Uni) qui a reconnu dans son exposé qu'il y a actuellement le constat, selon les analyses des ex-

perts, que l'Etat Congolais est dans l'incapacité de jouer son rôle régalien et d'offrir les services de base à la population... tout et si bien que ces rapports d'analyse place d'indice de perception de la corruption, en RDC à 20 sur 100. preuve qu'il y a une forte proportion de corruption.

**D'autres révélations**

Du côté de Secrétaire Général à l'Environnement, Vincent Kasulu, l'assistance a appris même ce que beaucoup des Congolais ignoraient : « Il existe une corruption dite massive, avec les organismes internationaux. Lorsqu'ils octroient par exemple un don de 1 million de dollars à un Etat, de ce montant 200.000\$ seuls sont effectivement arrivés au pays conservé et les 800.000\$ vaut rentrer au pays d'origine par la voie des coopérants, experts... ».

RML

# SOCIÉTÉ

## Retombées de l'atelier du 27-28 décembre 2012

N° 4559 du 31/1/13  
Temps de Tropiques

Démarré en 2009 en République démocratique du Congo, le processus Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) devant accompagner le gouvernement de la RDC dans son programme d'action tendant à promouvoir l'économie verte, va bientôt entamer sa phase exécutoire de financement.

C'est ce qui ressort de l'atelier d'évaluation des risques de corruption dans le processus Redd, organisé du 27 au 28 décembre 2012 dans la salle Arche de la Clinique Ngaliema. Cet atelier a connu la participation de cinquante personnes ressources impliquées les uns au processus Redd, les autres au secteur de l'environnement. C'est au terme de réflexion et d'analyses que les participants, repartis en cinq groupes de travail, ont identifié les risques de corruption, non seulement dans ce processus mais au-delà de leur impact négatif dans l'environnement socio-économique.

En rapport à ce qui précède, cet atelier a formulé des recommandations qui s'imposent

en ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance. Auparavant, M. Victor Kabengele

particulier sur les voies et moyens susceptibles de bannir la corruption, quelle que soit son

prédécesseur au micro. A noter que cet atelier a été supervisé par M. Xavier Ndona du projet Rdd



Déforestation en RDC

Kadilu, coordonnateur national du projet Redd, avait brillamment exposé sur le bienfondé dudit projet. L'intervenant n'a pas manqué de mettre un accent

étendu. Les participants ont également suivi le représentant du PNUD qui a pratiquement abondé dans le même sens que son

tandis que les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par le Secrétaire Général à l'environnement Vincent kasulu. Dans son mot de

circonstance, ce dernier n'a pas mis des gants pour dénoncer les ONG internationales dans la pratique de la corruption notamment dans le contexte des projets et de passation des marchés.

Comme évoqué ci-haut, la RDC est engagée depuis 2009 dans le processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. La stratégie nationale du cadre REDD+ a été élaborée et adoptée par toutes les parties prenantes. Qui plus est, le gouvernement a défini certains objectifs en vue de la réussite du Redd, notamment le renforcement de la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, tout en assurant l'entrée dans la phase d'investissement.

En définitive, autant le processus Redd en RD Congo monte en puissance, et marque l'intérêt des partenaires internationaux, autant il soulève certaines préoccupations en matière de gouvernance, renseigne un document mis à la disposition des participants à cet atelier.

## •• Economie ••

La Référence Plus  
n° 5553 du 29/12/2012

Du 27 au 28 décembre au Clinique Ngaliema

# Atelier d'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD + en RDC

Par Anastasie Mukawa Kimina

Le Clinique Ngaliema a servi de cadre du 27 au 28 décembre 2012 à l'organisation de l'atelier d'évaluation des risques de corruption dans le processus REDD + en République démocratique du Congo.

Durant deux jours les experts venus des quatre coins du pays pour partager des expériences sur la corruption dans notre pays. C'est le secrétaire général de l'environnement, Monsieur Vincent Kasulu qui a dirigé les travaux de cet atelier.

C'est depuis 2009 que la République démocratique du Congo (RDC) s'est engagée dans un processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). La stratégie nationale cadre REDD + a été élaborée et adoptée par toutes les parties pre-

nantes ; dans laquelle le gouvernement a défini certains objectifs pour la réussite de la REDD notamment le renforcement de la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption tout en assurant l'entrée dans la phase d'investissement.

Ce programme a intégré les activités de lutte anticorruption comme un élément clé de sa stratégie de programme à cinq ans. Ce programme sera déployé conjointement avec le programme thématique global sur l'anti-corruption pour l'efficacité du développement (PACDE) du PNUD.

Pour ce faire, au niveau de la coordination nationale REDD (CN-REDD), un plan d'action de lutte contre la corruption (PALC-REDD) a été élaboré afin de réduire les risques de corruption, notamment ceux liés au détournement de fonds, à l'attribution illégale de droit à la terre, à la mani-

pulation des résultats des émissions de carbone, au double comptage de crédit carbone, au partage de bénéfices, etc. ; dans le but de gagner la confiance du public et garantir l'intégrité du processus REDD en RDC. Les objectifs spécifiques du PALC-REDD sont les suivants : la prévention des cas de corruption et de détournement de fonds REDD ; l'harmonisation du cadre juridique affectant les activités REDD ; la promotion de la transparence et la reddition de comptes dans le développement et la mise en œuvre des projets REDD et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines gouvernance ce processus.

L'atelier avait pour objectifs de faire participer toutes les parties prenantes dans la construction de la cartographie des risques de corruption dans les différen-

tes phases des activités REDD + ; identifier les risques de corruption, analyser leur probabilité et impact dans le processus REDD ; identifier les acteurs du changement dans la lutte contre la corruption et élaborer la feuille de route des activités prioritaires à mener sur terrain.

Les résultats attendus de l'atelier étaient la participation des parties prenantes dans l'analyse des risques de corruption dans le processus REDD + en RDC ; analyse de la probabilité et l'impact des risques de corruption. L'atelier avait connu la participation de 50 personnes venues des ministères impliqués dans REDD ; du comité national ; du comité interministériel ; société civile nationale et internationale ; coordination thématiques ; porteurs des projets pilotes REDD ; secteurs privés ; CN REDD ; Banque mondiale ; BAD ; PNUD et GIZ.

## Annexe VI : Quelques Photos de l'atelier



De gauche à droite: Mr Victor Kabengele (Coordonnateur de la CN-REDD), Mr Vincent Kasulu (Secrétaire Général au Ministère de l'Environnement) et Mr. Guy Nlandu (Modérateur de l'atelier)



Présentation des résultats de l'enquête par Xavier Ndonga



Professeur Kodi Muzong répondant aux questions



*Travaux en petits groupes*



*Séance plénière*



*Mr Jean Claude Kessous et Mr Victor Kabengele discutent pendant la pause*



*Repas pendant la pause*